



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix neuf février. à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, N. LEFEVERE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEAUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : H. RICHARD (POUVOIR A B SOULIE), E. PLATET (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), N. FORT (POUVOIR A N LEFEVERE), P. GINESTE (POUVOIR A C. ASSIER), F.FABRE (POUVOIR A M DURAND),

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MADAME GERALDINE DESCARGUES, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame DOS SANTOS-LACAN, Directrice des Ressources Humaines fait l'appel.

Le compte rendu de la séance du conseil Municipal du 17 décembre 2014 a été approuvé à la majorité.

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.

Monsieur le Maire

« Petit rappel, précision au règlement, les décisions du Maire ne valent pas débat. Vous pouvez commenter mais il n'y aura pas de débat. »

Monsieur DURAND

« Je n'engage pas de débat. Je voudrais savoir la 143, quel est la nature du litige qui oppose la Ville à la SAS AG DEVELOPPEMENT. Simplement deux observations sur la 172 et 173, notamment la 172, je m'aperçois que le nettoyage des locaux sportifs part à Mende pour un montant de 172 500€, cela fera toujours ça de moins pour les millavois et sur la 173, pareil des sommes qui partent sur Marly et sur Marseille, mais ça c'est un constat.»

Monsieur le Maire

« Je ne ferai pas un commentaire sur les marchés. Vous ne connaissez pas les entreprises qui ont candidaté et le déroulement des marchés, c'est toujours facile de polémiquer par la suite. Je ne rentrerai pas dans ce débat-là ce soir, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Je constate c'est tout. »

Monsieur le Maire

« Sans avoir les informations, on peut toujours constater y compris que la terre est ronde. »

Monsieur DURAND

« Ça je n'ai pas l'information. »

Monsieur le Maire

« Je vous ferai parvenir la réponse sur le contentieux, la 143. »

Monsieur DURAND

« Merci. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Installation d'une conseillère municipale suite à une démission".

« Suite à la démission de Monsieur Karl SEKRAN, je souhaite profiter une nouvelle fois ce soir au moment d'aborder cette délibération de reconnaître tout le travail fait par Karl SEKRAN et de lui témoigner toute la sympathie et l'amitié de l'ensemble de l'équipe en comprenant aisément les raisons qui l'ont amené à prendre la décision de démission. Nous accueillons avec plaisir et avec toutes nos félicitations, Anne GAUTRAND qui intègre ce soir le conseil municipal. Je vous propose de procéder à l'installation de Madame GAUTRAND et de pouvoir la désigner au sein des commissions municipales suivantes : la commission des finances, la commission éducation, réussite éducative, formation et insertion professionnelle, la commission environnement et la commission des ressources humaines. Normalement, le vote est un vote à bulletin secret sauf si à l'unanimité nous prenons l'option de faire un vote public. Etes-vous favorables à un vote public ? Il y a unanimité. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci beaucoup et bienvenue et félicitation à Anne GAUTRAND. »

Adopté par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

03 "Désignation d'un nouvel adjoint au sein du conseil municipal"

« Toujours corollaire de la démission de Monsieur Karl SEKRAN, il s'agit de désigner un nouvel adjoint. Je vous propose de faire, sachant que le nombre des adjoints sera conservé à 10 adjoints. Le vote doit, puisqu'il s'agit d'un adjoint, être un vote à bulletin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours sans panachage ni vote préférentiel. Est-ce qu'il y a des candidats pour ce poste d'adjoint ? »

Monsieur DIAZ se propose comme candidat.

« Je vous propose de passer au vote. Les bulletins sont prêts. Je vous donne lecture des résultats concernant l'élection de l'adjoint pour la délibération n°3 : nombre de votants 35 ; Daniel DIAZ a obtenu 28 voix et 7 nuls. Daniel DIAZ est donc élu adjoint au Maire. »

Monsieur DURAND

« Je voudrais féliciter Monsieur DIAZ et lui poser une question. Son prédécesseur avait renoncé à ses indemnités, est-ce qu'il va y prétendre ? »

Monsieur DIAZ

« Je vais juste vous faire la réponse suivante. On va avoir bientôt un débat qui est le débat d'orientation budgétaire. De grâce, épargnez-moi les questions du petit bout de la chandelle sur les indemnités. Je vous en parlerai en temps et en heure mais si vous avez des questions à me poser, je pense que ce n'est clairement pas la première à me poser. »

Monsieur DURAND

« On ne le saura pas. »

Monsieur DIAZ

« Bien sûr que vous le saurez. »

Monsieur le Maire

« Il faut savoir faire durer le suspense, Monsieur DURAND. On ne peut pas tout vous dire d'un coup, cela n'aurait plus de charme. »

A obtenu : **Daniel DIAZ 28 voix**

Est proclamé élu en qualité de 3ème Adjoint au Maire dans l'ordre du tableau : **Daniel DIAZ**

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 04 :

04 " Désignation des représentants à la Commission d'Ouverture des Plis pour les délégations de services publics "

« Toujours en lien avec la démission de Karl SEKLAN, nous devons renouveler les représentants à cette commission. Ce vote doit se dérouler là-aussi à bulletin secret. Je vous propose d'approuver la composition suivante, le vice-président reste Monsieur Richard FAYET. En ce qui concerne les représentants titulaires, Messieurs DIAZ, CONDOMINES, GINESTE, SOULIE et FABRE, concernant les représentants suppléants, Monsieur NAYRAC, Mesdames LACAN et BALTRONS, Monsieur ASSIER et Monsieur ALIBERT. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats donc je vous propose de passer au vote. Je vous donne lecture des résultats pour la désignation des représentants à la commission d'ouverture des plis, 35 suffrages exprimés. Concernant les représentants titulaires, Messieurs DIAZ, CONDOMINES, GINESTE, SOULIE ont obtenu 35 voix, Monsieur FABRE 32 voix. Concernant les représentants suppléants, Monsieur NAYRAC, Mesdames LACAN et BALTRONS, Monsieur ASSIER et Monsieur ALIBERT ont tous obtenu 35 voix. »

Nombre de votants : 35

*Vote pour les titulaires Messieurs DIAZ, CONDOMINES, GINESTE et SOULIE : **35 voix***

*Vote pour le titulaire Monsieur FABRE : **32 voix***

*Vote pour la liste intégrale des suppléants : **35 voix.***

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 05 :

05 " Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de diverses instances "

« Même élément, même effet, la démission de Monsieur SEKLAN nous amène à modifier un certain nombre de représentations de la collectivité. Cette fois, le vote doit se faire à bulletin secret sauf si à l'unanimité nous décidons d'un vote au scrutin public. En ce qui concerne les désignations, il y en a trois et nous les voterons séparément. Il s'agit de désigner Monsieur Bernard NIEL comme représentant du conseil municipal au conseil de surveillance du centre hospitalier, de désigner Madame Anne GAUTRAND comme membre de l'assemblée extra-syndicale du Parc en tant que suppléante et de désigner Monsieur Daniel DIAZ comme représentant du conseil municipal au sein de l'association de bienfaisance et de gestion du Foyer Soleil. Etes-vous d'accord pour le vote au scrutin public ? Il y a unanimité donc je propose de voter à main levée en ce qui concerne la désignation de Monsieur Bernard NIEL. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Est-ce qu'il y a des voix pour ? C'est pour changer. La désignation de Madame GAUTRAND. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. La désignation de Monsieur DIAZ. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci beaucoup. »

**Adopté par : 29 voix pour
6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 06 :

06 " Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'association « Les Jardins Familiaux de Millau »"

« Cette association gère les jardins familiaux qui sont au bord du Tarn. Cette association a émis le souhait qu'un de nos membres représente le conseil municipal. Nous devons voter là-aussi par bulletin secret sauf si nous décidons à l'unanimité de passer sur un vote à scrutin public. En ce qui nous concerne, nous proposons la candidature de Monsieur Nicolas LEFEVERE. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de passer aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. »

***Adopté par : 29 voix pour
6 abstentions***

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 07 :

07 " Transfert de compétences du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU)"

« Vous savez que la loi ALUR qui a été voté en mars 2014 fixe le transfert de la compétence de planification des communes vers l'intercommunalité et ce transfert doit se faire obligatoirement avant le mois de mars 2017 qui est la date fixée par la loi ALUR sauf à ce que les collectivités décident d'un transfert anticipé. C'est l'option qui a été choisie par la Communauté de communes en conseil de communauté et l'ensemble des 14 communes de la communauté de communes ont adopté des délibérations en termes identiques. Je vous propose ce soir que la Commune de Millau en fasse de même et d'approuver le transfert de la compétence PLU et la mise en conformité des statuts, l'extrait des statuts « compétences et aménagements de l'espace ». Vous avez la modification et le nouveau texte joint qui est exactement le même que celui que nous avons adopté en conseil de communauté. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 08 :

08 " Actualisation du cadre normatif du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance "

« Il manquait des pièces comme le règlement intérieur. Avant de mettre cette délibération aux votes, je voudrais vous détailler les modalités de ce comité. Le maire est responsable de l'animation de la politique de prévention de la délinquance sur le territoire de sa commune et de la coordination de sa mise en œuvre. Il dispose d'une compétence propre en matière de prévention de la délinquance liée notamment à ses pouvoirs de police. Pour exercer ses missions de prévention de la délinquance, le maire entretient des relations étroites avec les services de l'État, et tout particulièrement avec Monsieur le Préfet. Il dispose par ailleurs d'un accès à des informations dans les champs policier et judiciaire, en matière d'action sociale et éducative, et dans le domaine scolaire. Le CLSPD "est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes". Il a été créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par l'article 1er de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui l'a rendu obligatoire notamment dans les communes de plus de 10 000 habitants. Un décret d'application du 23 juillet 2007 en fixe les compétences et la composition, présidé par le maire ou son représentant, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance comprend notamment : le préfet et le procureur de la République, ou leurs représentants ; le président du conseil général, ou son représentant ; des représentants des services de l'état désignés par Monsieur le Préfet ; des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent. Le procureur de la république a accepté la vice-présidence du CLSPD de Millau. Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance se réunit à l'initiative de son président en formation plénière au moins une fois par an. Il permet de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune, faire le bilan des actions conduites, définir les perspectives locales en matière de prévention de la délinquance. Le décret du 23 juillet 2007

prévoit que le CLSPD peut se réunir « en formation restreinte » en tant que de besoin dans les conditions prévues par son règlement intérieur. La formation restreinte peut par exemple être réunie pour assurer le pilotage des différents groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique, proposer des orientations et des diagnostics, évoquer des événements particuliers ou urgents, piloter un dispositif d'évaluation des actions menées. Sa composition est arrêtée par le maire soit au cas par cas en fonction des situations à traiter, soit de manière fixe. En toute hypothèse, la formation restreinte du CLSPD comporte des représentants des partenaires les plus concernés et notamment des représentants de l'Etat (corps préfectoral, parquet, direction académique des services de l'éducation nationale). La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2014-2017 et le plan départemental de prévention de la délinquance ont fixé quatre orientations stratégiques : 1) Renforcer la gouvernance opérationnelle : les CLSPD doivent se doter d'une stratégie territoriale ; 2) Intervenir auprès des jeunes exposés à la délinquance ; 3) Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, responsabiliser les parents et améliorer l'aide aux victimes ; 4) Améliorer la tranquillité publique. L'instance du CLSPD constitue le niveau stratégique de prévention de la délinquance. Pour obtenir un niveau opérationnel optimal, les trois commissions existantes seront remplacées par trois Groupes Opérationnels reprenant les priorités d'actions fixées dans la stratégie nationale : premier Groupe Opérationnel consacré au programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ; deuxième Groupe Opérationnel consacré au programme pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ; troisième Groupe Opérationnel consacré au programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique. Dans le cadre de sa politique de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville souhaite élaborer une stratégie territoriale, visant à mettre en place une démarche structurée aboutissant sur des actions collectives, ciblées et concrètes. Un nouveau plan local d'actions sera validé au cours d'une formation plénière du CLSPD et fera l'objet d'un vote du conseil municipal. Afin de rendre effectives ces modalités d'organisation, le CLSPD se dotera d'un nouveau règlement intérieur lors de sa prochaine assemblée plénière. Afin de répondre aux orientations fixées et de prendre acte de l'acceptation par Monsieur Procureur de la République de la vice-présidence du CLSPD, la Ville doit actualiser le cadre normatif : en réaffirmant la constitution du CLSPD, présidé de droit par le Maire ; en désignant Monsieur le Procureur de la République, vice-président ; en actant le fonctionnement du CLSPD sous ses formes plénières, restreintes et par la constitution de trois groupes opérationnels ; en autorisant M. le Maire ou son représentant à désigner les membres du CLSPD par voie d'arrêté et à signer tous les documents relatifs au CLSPD. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

09 " Rapport d'Orientation Budgétaire 2015"

Monsieur le Maire

« Je voulais simplement vous dire en introduction, le temps que la technique se mette en place, que le débat d'orientation budgétaire est un acte important. Il prépare la présentation du budget que nous aurons à voter le 2 avril prochain. Ce débat d'orientation budgétaire va vous donner les grandes orientations qui sont celles de l'équipe majoritaire non seulement dans le cadre de l'année 2015 mais vous le verrez avec des perspectives sur un terme un peu plus lointain. On fera référence à plusieurs reprises au plan de mandat. Ce débat d'orientation budgétaire et le budget qui s'annoncent, je qualifierai cela de difficile, de budget difficile, de budget rigoureux et à la fois de budget responsable. Je dirai que pour moi, il est difficile à deux titres. D'abord, parce que le contexte national et local sont eux-mêmes difficiles et sans aucune visibilité sur ce que seront les années futures et en particulier sur la relance de l'économie nationale. Et puis difficile, parce que cette année et pour les trois années à venir au moins, les collectivités sont soumises à des contraintes de l'Etat qui sont dans des niveaux absolument historiques puisque les contraintes portées par l'Etat sur les collectivités territoriales et en particulier de façon plus précise sur le bloc communal, communes et intercommunalités, ont atteint, selon l'avis unanime des instances représentant l'ensemble des collectivités et l'ensemble des maires, quelle que soit et j'insiste, leur appartenance politique, un niveau historique. Ce niveau historique est atteint par plusieurs choses. Pour la première fois, des équipes municipales élues en mars dernier commencent un mandat avec des dotations de fonctionnement d'Etat en très fortes baisses, que ces baisses vont être des baisses durables puisque nous les avons au moins jusqu'en 2017 et nous ne savons pas à l'heure actuelle ce que nous réserve l'avenir. Cela veut dire que les équipes élues en mars dernier commencent déjà leur mandat avec des recettes très fortement impliquées. Je rappelle une nouvelle fois que c'est le bloc communal qui est particulièrement touché par ces restrictions. A titre d'exemple, la commune de Millau pour l'année 2015 voit ses dotations de fonctionnement de la part

de l'Etat baisser de 480 000€. Les informations qui nous sont faites aujourd'hui sur la baisse des dotations de l'Etat pour 2016, pour la commune de Millau sont de l'ordre 700 000€ donc débat d'orientation budgétaire, préparation difficile, préparation du budget difficile. Je dirai que nous avons souhaité, l'ensemble de l'équipe majorité, maintenir deux éléments. Nous avons travaillé avec deux soucis majeurs. Le premier souci est le maintien du service public municipal et le maintien des services publics municipaux et quand je dis le maintien des services publics municipaux cela veut dire pour nous l'impérieuse nécessité, je dis bien l'impérieuse nécessité, de prendre en compte le financement de nos charges incompressibles, ce sont les dépenses qui permettent à la ville de fonctionner et qui nous permettent d'offrir les services publics à la population, premier axe de réflexion, premier souci majeur le maintien des services publics et le maintien du financement des charges incompressibles. Le deuxième élément qui est pour nous important, dans cette période de crise, dans cette période d'incertitude, nous avons là-aussi l'obligation impérative de lancer un plan de mandat qui puisse permettre de la part de la collectivité de faire de l'investissement public parce qu'il faut savoir que l'investissement public c'est du travail pour les entreprises et c'est de l'emploi à Millau. Les collectivités publiques accordent 70% des marchés pour l'ensemble des entreprises de BTP sur le territoire national, c'est une proportion très importante. Si les collectivités n'investissent plus c'est l'ensemble du secteur économique du BTP qui va en souffrir. Pour nous, il était impératif de faire en sorte que nous puissions avoir des finances nous permettant de dégager une capacité d'autofinancement nécessaire pour enclencher sans plus tarder le plan de mandat dès l'année 2015. Certes par rapport au plan de mandat général, les contraintes budgétaires nous ont amené à lisser ce plan de mandat, à échelonner ce plan de mandat, à étalonner nos actions, à prioriser les actions du plan de mandat mais notre volonté est clairement de les mettre en œuvre et le tout avec des recettes qui sont notablement en baisse pour cette année 2015. Voilà ce que je voulais vous dire à titre introductif et je laisse la parole à Daniel DIAZ pour la présentation du débat d'orientation budgétaire. »

Monsieur DIAZ

« En termes de méthodes, on va faire une présentation version light du rapport de 24 pages que vous avez parce que vous pensez bien que je préfère qu'on consacre du temps à l'échange plutôt que du temps à décliner 24 pages. Vous avez tous les éléments, cela sera plus un rappel des problématiques, des solutions apportées et aussi d'une vision que dépasse un peu le cadre du débat d'orientation budgétaire qui est une vision de gouvernance qui sert aussi un peu au travers de ma découverte en participant à la commission des finances et en ayant beaucoup travaillé sur le budget de la ville ces dernières semaines, un peu un rapport d'étonnement dont je vous ferai part en préalable. Au niveau du débat d'orientation budgétaire, je vous rappelle le cadre légal qui a été évoqué par Monsieur le Maire, on doit vous informer les élus mais aussi la population. Le débat d'orientation budgétaire est aussi un exercice de démocratie locale. Je crois qu'il sera sur le site internet de la ville et accessible à la population. Dans un délai de deux mois avant le vote du budget, le vote du budget qui doit passer cette année à titre exceptionnel différé puisque c'était 31 mars habituellement, c'est 15 avril cette année, du fait du renouvellement des équipes en municipalité. Il y a un délai de grâce de 15 jours, fort compréhensible. L'objectif est d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire. Je ne vais pas rentrer dans des détails trop comptables de nomenclature surtout ceux qui se sont un peu penchés sur la question au niveau de la commission. La comptabilité publique en termes de nomenclature n'est pas quelque chose de très lisible en comparaison avec tout ce qui concerne la comptabilité d'entreprise même si la logique est la même. Bien évidemment, ce débat d'orientation budgétaire se positionne dans un cadre qui est un contexte économique et réglementaire. Contexte économique, où on passera très rapidement, Monsieur le Maire ayant donné les principaux agrégats si j'ose dire avec quand même quelque chose qui est particulier, je ne sais pas s'il y a une prise de conscience générale, l'année 2015 est la première année où les municipalités sont amenées à mettre réellement en œuvre un budget de crise par rapport à des décisions qui sont imposées et pas par rapport à des choix internes. 2014, c'était très léger, l'impact de la baisse des dotations était très faible, c'est loin d'être le cas en 2015 à hauteur effectivement de 480 000€. Définition des principales orientations du budget communal, ce débat d'orientation budgétaire qui vous présentera une période allant de 2015 à 2020 inclus le plan de mandat c'est-à-dire ce pour quoi les Millavois nous ont mandatés pour diriger la ville et nous ont donné leur confiance, ça c'est pour le contexte.

Concernant la gouvernance, on va parler en dehors de la partie financière de moi qu'est-ce que j'ai vu à la Mairie, qu'est-ce que j'ai découvert en tournant dans les services, en étudiant les chiffres. Je voudrais rappeler quelques éléments basiques de gouvernance. Excusez-moi d'avoir le défaut d'être quelqu'un issu du monde de l'entreprise et créateur d'entreprises, je crois qu'il faut revenir à des bases très longuement reprises dans le document concernant le bilan de la gouvernance sur des choses simples qui doit être quelque part le « guideline » de notre action. La gouvernance, si on veut gérer une ville, il y a un impératif c'est connaître. J'irai assez rapidement, cela se décline en veille et anticipation, qualité, fiabilité, tableau de bord. Je vous donne un exemple simple pour ne pas tout décliner. Je considère que Monsieur le Maire ou Messieurs les adjoints en charge de départements, la culture, les finances, la santé doivent disposer d'un tableau de bord à minima mensuel reprenant les principaux indicateurs de performance et de suivi budgétaire quantitatif, qualitatif pour qu'ils aient une vision synthétique. Je suis où au moment « T ». Cela inclue une notion, qui pour moi est énorme et évidemment ce n'est pas le point fort de la municipalité précédente, c'est la veille et

l'anticipation, c'est-à-dire qu'il y a des décisions qui s'imposent à nous mais qu'on connaît quand même en amont et si on les connaît en amont, on n'attend pas qu'elles tombent pour s'organiser. Je vous citerai un ou deux exemples qui sont à ce titre tout à fait symptomatiques. Le point deux c'est décider, on est là pour décider puisqu'on met en œuvre un plan d'action, un mandat, mais décider bien évidemment cela se décline sur des décisions pour faire des plans d'action à court terme, c'est ce que j'appelle une action corrective. On a fait quelque chose qui ne va pas et qui peut se régler très vite. C'est aussi des actions à moyen terme et long terme, là on est plus sur la notion de plan de mandat, gestion prévisionnelle des ressources humaines, gestion prévisionnelle financière, c'est une vision un peu plus stratégique. Le long terme, je dirai que le long terme, c'est ce que j'appellerai dans le plan de mandat la vision de la ville, Millau dans 10 ans, 15 ans, 20 ans et je souhaite quand même mettre en exergue, agir au quotidien ce n'est pas oublier ce qu'on a à faire dans les 5 ans, dans les 10 ans qui viennent si on a un véritable engagement pour la ville. Je suis désolé, je ne veux pas vous flatter mais j'attendrai de votre part que vous me fassiez part des bonnes nouvelles, moi j'en ai pas beaucoup. Pour moi l'organisation, c'est l'adéquation des actions par rapport à l'organisation. Ici à la mairie c'est assez typique, si vous voulez faire quelque chose, est-ce que votre appareil de production en mairie est staffé en conséquence pour faire quelque chose. J'allais vous dire une usine qui est organisée pour sortir des yaourts, elle ne change pas demain pour faire des fromages, d'accord c'est un cas d'actualité pour Lactalis, la fromagère. Qui fait quoi et pourquoi ? Est-ce que chacun sait à la mairie qu'elle est sa définition de poste et quels sont les attendus sur cette mission ? Planification, je vous l'ai évoqué. Il y a aussi un souci que je trouve majeur dans la municipalité qui est presque plus une problématique de gestion comptable et financière, c'est la gestion de projets, ce que j'appellerai la transversalité parce qu'évidemment on est organisé sous forme de cheminées. Il y a la culture. Il y a la santé. Il y a les finances. Il y a la RH. Il n'y a pas de contrôle de gestion, pas vraiment si j'ose dire. Et cette transversalité, elle n'est pas perçue. Je vous donne un exemple très simple. Aujourd'hui, le maire doit être à même de dire : écoutez je veux dans deux minutes sur mon bureau le dossier comptable, analytique de la gestion de projet du dossier Capelle. On est infoutu de le sortir, ne serait-ce pour des raisons de traitement de l'information comptable où les agrégats ne sortent pas. Il faut arrêter, on ne peut pas travailler comme ça. Ce que j'appelle animer, c'est qu'une fois que vous connaissez, vous décidez, vous organisez, c'est animer. Le plus important dans l'entreprise c'est la matière humaine. Je n'ai pas le sentiment qu'au niveau de l'animation des individus on soit tout à fait parfait et ce management il passe en individuel et en collectif. Je vous explique. Quand vous êtes patron d'un service, vous devez pouvoir réunir les équipes en leur disant voilà nos objectifs collectifs. On les définit. On les discute. On les amende si besoin et cela doit faire l'objet d'une unanimité. On est d'accord, on marche ensemble, notre objectif c'est ça. Le management que j'appellerais individuel, à Millau, à la ville il n'y a pas de véritable entretien de fin d'année qui pour moi est une périodicité à minima, c'est quelqu'un qui a une feuille de route et avec son chef de service ou son supérieur hiérarchique soit N+1, peut dire on est bien d'accord mes objectifs c'était ça, discutons de l'atteinte de mes objectifs et mettons en œuvre des mesures correctives pouvant passer par des plans de formation individuels, par exemple. Contrôler, c'est un terme qu'on n'aime pas souvent, ce que j'appelle contrôler ce n'est pas de la sanction, le contrôle c'est dire, est-ce que quand vous agissez premièrement vous respectez les procédures, premier point qui est la seule garantie pour atteindre les objectifs. Est-ce que vous avez atteint vos objectifs ? Est-ce que vous les avez atteints avec des objectifs de qualité et dans les délais ? Je souhaiterais particulièrement faire un commentaire là-dessus qui m'a énormément surpris. Concernant le respect des procédures, je pense que la mairie, parce que certaines mairies le font, devrait aller vers une procédure de type certification ISO. On n'est pas certifié ISO pour une bonne et simple raison, c'est que la municipalité de Millau est une municipalité de tradition orale et pas de tradition écrite. Pour la petite histoire, vous savez ce qui advient des traditions orales, je m'adresse à l'archéologue, généralement elles disparaissent et elles ne laissent pas de traces dans l'histoire. On a un véritable besoin d'écrire un manuel des procédures. Parce qu'aujourd'hui émaner des procédures c'est des notes de service qui n'ont pas de cohérence les unes avec les autres et si vous cherchez un organigramme hiérarchique et fonctionnel à la mairie de Millau et bien je vous souhaite bien du plaisir. Vous ne le trouverez pas. Je ne vais pas aller jusqu'à faire les placards. Peut-être qu'un jour quelqu'un en a fait un. C'est pour poser le cadre, je pense que cela doit s'imposer à tous pour donner du sens à l'action. Concernant le petit état des lieux de la gouvernance ici, ce que je pense de Millau, clairement ce n'est pas une affaire de personnes parce que je pense que certains points que je vais évoquer sont des points historiques qui datent peut-être de 5 ans, 10 ans, 15 ans sur certains domaines. Je n'en sais rien et pour tout vous dire je m'en fous. En tout cas, il y a des problématiques graves. Je les classe en trois types et j'essayerai de vous donner quelques exemples sachant que dans le document de 24 pages, il y a un listing assez exhaustif de la question. Je ne reprendrai pas tout, c'est plus la démonstration qui m'intéresse que les citer les uns après les autres.

On a trois types de problèmes au niveau de la gouvernance. On a à la fois des dysfonctionnements, des erreurs et on fait aussi des fautes et bien évidemment en fonction de la gravité en échelle croissante et bien le coût pour la collectivité en terme de performance est d'autant plus important. Vous finissez finalement par vous dire, je ne comprends pas. On s'agite, on travaille et on n'a pas de résultat. Je vais vous donner un bon conseil. Je suis un grand paresseux devant l'éternel c'est-à-dire que quand je mobilise de l'énergie, vous pouvez me faire confiance, j'ai bossé pendant 15 jours. Je me suis poussé dans mes dernières limites mais si je le fais c'est ce qui a été fait, c'est acquis et la prochaine étape c'est on met un pied en avant, « step by step ». On ne recommence pas. Or ici, on réinvente le monde dans les

procédures de manière assez régulière. Dans ces questions-là, si vous voulez, ce que j'appelle dysfonctionnement c'est quelque chose de pas grave, ça a dysfonctionné. On a fait une erreur c'est plus ennuyeux parce qu'une erreur c'est plus souvent une erreur d'appréciation. Et on a commis une faute, je pourrais vous en citer, ça c'est plus grave parce que cela relève de la sanction. Talleyrand disait « *c'était pire qu'il y ait une erreur, c'était une faute* ». En l'occurrence, ici on fait aussi des erreurs et des fautes. Cette gouvernance en état des lieux en termes de difficultés, il y a principalement quatre items qui se dégagent. On a un fort déficit de gestion par anticipation. On a une organisation administrative qui est défaillante. On est nul en gestion de projets et les procédures, on revoit la copie, voilà comment je résumerai la question. Je vais me permettre de chausser mes lunettes pour vous donner deux, trois exemples pour être précis mais c'est du factuel vous le retrouverez dans le document. On peut par exemple citer dans l'organisation administrative défaillante, pas de fiches de poste et pas de planification RH, c'est surprenant. Mais à Millau, vous n'avez pas de fiches de poste par collaborateur, CQFD, c'est quoi ma mission ? Comment tu m'évalue ? Comment tu me contrôles ? Comment tu me récompenses ? Autre point de gestion administrative défaillante, j'ai appris par Monsieur le Maire cet après-midi, visiblement il avait lui-même l'information que depuis cet après-midi ou un peu avant. Je peux vous annoncer qu'aujourd'hui on connaît l'effectif de la mairie de Millau. Il y a 351 équivalents temps plein (ETP). Je ne le savais pas personnellement avant parce que de toute façon il n'y a effectivement pas de recensement des effectifs. J'ai cru comprendre qu'on a connu la vérité par rapport au regroupement du fichier paye qui a permis de faire ces agrégats, ce sont des exemples. Je vous dirai par exemple aussi sur la partie absence de procédures formalisées, l'exemple assez typique, on l'a souvent évoqué, pas de procédure, c'est-à-dire par exemple, les collaborateurs de la mairie faisaient des achats tant qu'ils étaient à moins de 3 000€ sans mise en concurrence en faisant établir 3 devis. Ce n'est pas grave vous me direz quand c'est une fois mais le problème si c'est 100 fois à 2 999€ cela commence à faire de l'argent. Il y a un dossier auquel j'ai eu affaire dans la mission sur l'enseignement supérieur au titre de la communauté de communes mais qui relève d'avantage de l'enseignement à Millau qui est Millau Enseignement Supérieur. Je vais vous citer un truc extraordinaire, je pense que vous aurez presque du mal à me croire. Sur ce dossier, je ne mets pas en cause le bien fondé d'avoir fait un DUT de l'info-com à Millau. Je n'ai pas de problème sur la question. Je dis juste c'est une bonne idée. On est tous d'accord qu'il faut créer des formations à Millau même si ma façon de voir les choses c'est davantage de corréliser la formation aux objectifs économiques de création de filières, agro-alimentaire, pôle cuir, métiers de la pleine nature. Cette formation-là est une formation généraliste qui n'a aucune spécificité et aucune attache sur le territoire mais je dirai « why not ». Sauf qu'on vient de découvrir, cela date de deux mois, qu'on a reçu le bilan comptable c'est-à-dire le compte d'exploitation émis par l'IUT de Rodez sur la formation supérieur DUT info-com et le déficit est de 90 000€. Je regarde d'un peu plus près. Je ne comprends pas. Vous me présentez un document de 90 000€ de déficit. Où est le budget prévisionnel ? Quel budget prévisionnel ? Il n'y a pas de budget prévisionnel. Aujourd'hui, on se retrouve ce que j'appelle l'anticipation. On lance un projet qui est structurant. Je vous rappelle à minima on engageait des étudiants dans un cycle de 2 ans, de type bac plus deux. On les avait au moins deux ans. En 2014, il faut éponger 90 000€, je parle sous le contrôle de Monsieur le Maire, je crois qu'il y a une réunion de prévue bientôt pour savoir qui paye quoi ? Personnellement, j'ai vu le contrat de prestation de services entre l'IUT, cosigné par la mairie, la communauté de communes de Millau, la communauté de communes de Saint-Affrique, in fine, je vais être méchant, c'est un torchon d'une page recto-verso sans aucun fondement juridique. J'avais cru comprendre que le maire était prof de droit et que le truc ne tiendrait pas le coût si jamais on allait en jurisprudence sur la question, c'est ce que j'appelle qu'il n'y a pas de gestion par anticipation. Si vous voulez pour la bonne bouche, citer d'autres exemples, le projet capelle-place Mitterrand et la médiathèque. La mairie va assumer le projet bien évidemment parce qu'une municipalité, elles se suivent, je préférerais qu'elles se ressemblent mais parfois elles ne se ressemblent pas. Il y a un budget qui est de l'ordre de près de 4,5 millions d'euros que nous mettons dans notre plan de mandat mais qui n'est pas notre choix. Quand le maire déclare dans la presse, je suis curieux d'entendre ce que va nous proposer Monsieur SAINT-PIERRE en termes d'investissements. J'aurai bien aimé trouver un budget positionné sur ces problématiques. Pour la gouvernance, c'était l'état des lieux. Nous allons passer rapidement sur les chiffres et les process.

Juste quelques rappels pour qu'on se comprenne bien, le budget dans ses grandes masses. On travaille sur deux pôles, les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, grosso modo c'est ce que vous avez sous les titres, les recettes, chapitre 11, chapitre 13, etc..., tout ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les achats, les salaires, les frais financiers, les subventions versées. Vous avez les recettes de fonctionnement, c'est la fiscalité de la ville assise sur les particuliers, les dotations c'est les subventions reçues et les produits des taxes. Tout ça vous dégage une épargne brute, une capacité d'autofinancement en langage entrepreneurial si j'ose dire. Avec cette épargne brute, vous remboursez le capital des emprunts échus, en cours et il vous reste une épargne nette pour financer vos investissements. Les investissements se déclinant en trois principaux financements : le FCTVA, le fonds de concours TVA qui est un remboursement sur la TVA puisque évidemment nous, on paye de la TVA mais on ne facture pas de la TVA. On récupère de manière partielle de l'ordre de 15% pour un taux moyen de 20% de la TVA. Les subventions qu'on peut recevoir et les emprunts qu'on peut émettre, voilà au niveau de quelques chiffres. Le contexte économique, Monsieur le Maire en a parlé longuement, on va aller très vite, prévision de croissance en berne, inflation atone. Quelqu'un pourrait me dire c'est bien l'inflation, elle est atone, non ce n'est pas bien parce que quand vous êtes

endettés faire courir l'inflation cela diminue grandement le capital à rembourser et les annuités. Je pense que dans les années à venir, il n'est plus probable qu'on connaisse une période d'inflation que de déflation, ne serait-ce que pour rembourser notre dette nationale. L'effet coupeur sur le budget communal qui est largement porté par les mairies et les communautés de communes. Ce qui est très important, quand on parle de la baisse des dotations, c'est la ville qui trinque mais les concours qu'on pouvait espérer en provenance de la communauté de communes sont aussi en diminution, ce qui remet cruellement de l'actualité certains gros dossiers de financement, je pense notamment à la piscine dont le budget oscillerait à 15 millions d'euros et même avec la communauté de communes à financer. Comme dit Monsieur DURAND, il faut faire faire par la communauté de communes, je lui suggère de se procurer les chiffres de la communauté de communes qui elle-même est obligée de lever des emprunt pour financer ses investissements. Si elle trouve 15 millions d'euros cela va être très compliqué.

Les contraintes : Pour résumer, on va travailler sous contrainte, c'est un budget de contrainte. A savoir, nos recettes sont réduites 480 000€. Les charges c'est-à-dire la partie qui est contrainte pour nous, ce sur quoi on ne peut pas agir, cela augmente de manière considérable. GVT, excusez-moi, les termes, les sigles, ne m'intéressent pas trop, je ne les mémorise pas, c'est tout ce qui concerne la revalorisation au niveau des fonctionnaires, les mutuelles, les indemnités, etc... de la catégorie C et les rythmes scolaires. Grosso modo, on prend un impact négatif de 650 000€ dans le budget 2015 versus 2014. Je précise qu'en fait la réalité serait plus grave que ça, une partie des rythmes scolaires a pu être épongée en coût additionnel par une capacité à organiser avec des personnels en interne de prestations que nous aurions pu confier à l'extérieur pour environ 200 000€. Si on n'avait pas bougé, l'impact réel n'était pas loin du million d'euros, on était à 900 000€.

L'action : qu'est-ce qu'on fait maintenant ? C'est le panorama que je vous détaille n'est pas joyeux. On ne fait rien. Il faut faire quelque chose. Monsieur le Maire a insisté longtemps c'est le maintien de l'ensemble des services à destination des millavois. On a un point de départ, ce que vous connaissez comme prestations de service proposées par la collectivité vous est acquis et maintenu. Je crois que l'exemple a été cité que pour éponger notre déficit de fonctionnement, on pourrait très aisément cesser l'activité, une des prestations de la mairie et on retrouverait les 600 000, 700 000€, ce n'est pas le choix. Cela implique évidemment une recherche active d'économie et d'efficace sur les frais de fonctionnement de la ville. Je vais juste vous donner deux, trois chiffres sans vous noyer dans l'information sur les économies. Les économies précises sur le budget de fonctionnement de la ville inscrite au budget 2015, 499 000€. Ces 500 000€ se déclinant en compression des charges de fonctionnement sur le chapitre 11, budget fonctionnement incluant les fluides, les fournitures et aussi un lien sur le chapitre 65 que sont les subventions et le chapitre 67 que sont les dépenses exceptionnelles, il faut lire entre les lignes, budgets annexes. Sur les subventions, je rassure, aucune subvention n'a été baissée aux associations. Il s'agit de reprises de subventions qui étaient devenues indues et qui pourtant existaient. Exemple la piscine, la subvention de 10 000€ qu'on leur versait pour payer le ménage mais il se trouvait que c'est nous qui faisons le ménage. On les payait deux fois. La vérité des tarifs des services publics, peut-être que vous poserez des questions un peu plus précise. On est à se poser la question, la vérité des services publics, c'est à un moment donné, il faudra bien que l'utilisateur contribue de manière un peu plus significative à la dépense réelle de la prestation de service qui lui est fournie et cela se décline sur deux populations. Sur la population hors Millau, on a évidemment beaucoup de communes qui utilisent les équipements collectifs de la ville de Millau sauf qu'ils sont payés intégralement en investissement dans un premier temps et en frais de fonctionnement chaque année par les millavois. Deux choses l'une, ou on continue en l'état et on demande à ce moment-là à la communauté de communes, vous nous faites une rétrocession à due concurrence de ce qu'on avance en frais de fonctionnement pour les personnes hors de la ville et on maintient les mêmes tarifs pour tout le monde. Il y a aussi pour les millavois le fait que peut-être qu'il faut payer un peu plus parce que je considère que la politique de gratuité est un peu trop importante. De toute façon à l'échéance de deux ans, trois ans, quatre ans on ne tiendra pas si on ne bouge pas les prix. Excusez-moi, c'est peut-être un peu provocateur, je vous le résumerai en vous disant voilà, la ville si on la compare à une PME, elle a des charges de fonctionnement et des recettes de fonctionnement. C'est comme si vous aviez une entreprise, le chef d'entreprise vous a expliqué, les charges de fonctionnement, tu peux rien faire. Tu ne peux pas diminuer tes charges sauf de manière tout à fait cosmétique, je dirai. Et tes recettes de fonctionnement, tu n'as pas de poids pour agir dessus. Les dépenses, tu les prends. Tes recettes, tu ne développes pas ton chiffre d'affaires. Une boîte qui a ses dépenses qui augmentent tous les ans et son chiffre d'affaires qui est contraint, qui stagne, voire il régresse, cela s'appelle un dépôt de bilan. En continuant longtemps avec les municipalités avec des baisses de dotation et on mettra les municipalités avec le choix très simple, ne plus rien investir. On ne peut pas aller sur l'avenir ou sous contrainte c'est-à-dire quelque part sous tutelle parce qu'on ne pourra pas le gérer financièrement. On n'est pas très loin dans le sens de l'histoire de ce type d'évolution.

Développement des partenariats publics et privés : il y a un exemple qui est cité. Je dirai à la mairie, une personne qui a une mission super importante. Je l'appellerai chasseur de primes, cela veut dire qu'aujourd'hui, il faut que tout dossier qui soit monté en termes de projet d'investissements, essentiellement sur les investissements à autorisation de programme. Il n'y a aucune chance de passer au travers du tuyau et des mailles hiérarchiques sans que la personne qui

gère le projet ne présente les recherches effectuées et les subventions collectées parce que c'est un véritable maquis et personne ne s'y retrouve. Il faut absolument le faire, cela n'exclut pas non plus des accords avec des privés. Je salue notamment l'accord avec la fondation du patrimoine pour le vieux moulin qui va prendre partiellement en charge les travaux. C'est d'autant plus dommage que cela n'a pas existé par le passé alors que l'origine était à Millau en 1996 avec la venue de Jacques CHIRAC. Des économies d'échelle avec la mutualisation, il y a deux niveaux de mutualisation. Il y a ce qu'on peut faire en interne, je crois savoir qu'il y a quelque chose d'initié avec le CCAS, d'initier avec l'intercommunalité. Le premier dossier en charge c'est la mission des garages centrales et des réparations des véhicules roulants. Il faut absolument le faire parce que sinon on n'aura pas nécessairement les moyens de poursuivre l'activité. Je vous ai mis quand même parce ce que le visuel est parfois important, l'évolution de la DGF. Vous voyez que l'impact est monstrueux sur l'année 2015. On revient à des niveaux bien antérieurs à 2005. La dotation globale de fonctionnement aujourd'hui en euros constant est inférieure à celle de 2000, sachant que je vous rappelle que les dépenses de fonctionnement à la mairie de Millau comme dans toutes les mairies, leur croissance naturelle ce qu'on appelle « le panier du maire » fait que la progression des dépenses arithmétiques c'est incompressible est de 1,8% par an pour un taux d'inflation à moins, si on considère à zéro. Chaque année, on prend 1,8% de dépenses de plus et la DGF est en euros constants.

Les chiffres : je ne vais les commenter, vous les avez lus. Je veux juste qu'on prenne conscience que dans nos dépenses et nos recettes, ce qui m'importe c'est la colonne pourcentage 2015. On a en majeur deux budgets de dépenses où on peut agir, c'est la masse salariale qui frôle les 60% des dépenses de la municipalité, c'est-à-dire un ratio très au-delà de ce qu'on connaît dans le monde de l'entreprise, les subventions à 15,75% et les charges à caractère général. Je vous dis sur le budget charges à caractère général, l'effort a été fait parce que sur ce budget à proprement parler les économies charges générales, avec une économie qui frôle les 300 000€, 283 000€ pour être précis. La masse salariale, je vois deux voies d'action. Il faut absolument réussir à définir les missions, je vous en ai parlé dans l'acte de la gouvernance en étant très précis. Et cela passe nécessairement par revoir la notion d'heures supplémentaires, nous faisons trop d'heures supplémentaires. Pourquoi pas à terme, ça c'est le dialogue social, c'est une piste que je lance, je l'appellerai l'annualisation du temps de travail c'est-à-dire enfin comme dans n'importe quelle activité humaine le cycle de travail des collaborateurs soit en phase avec le cycle d'activité de la municipalité. Exemple, qu'on prenne des heures supplémentaires aux manifestations génériques parce qu'on fait beaucoup d'opérations, oui, encore ne faut-il pas avoir grillé ses cartouches en faisant des heures supplémentaires sur des périodes où il n'y a quasiment pas de travail. Si comme si on disait grosso modo, l'exemple est peut-être un peu « bête », c'est comme si on disait à quelqu'un qui est un mareyeur, les personnes chez toi travaillent au mois d'avril, mai, juin où il n'y a pas de boulot par contre en octobre, novembre, décembre, on va faire des heures supplémentaires parce qu'il faut sortir les huitres des bassins, c'est à peu près ça. Sur les subventions, les dépenses sont quasiment maintenues. Le delta entre 3,9 millions et 4,5 millions, c'est les fameuses reprises de provisions devenues sans objet, ce n'est pas une baisse des subventions sur les associations. Les recettes : la fiscalité locale, 68,51%, le gros poste de nos recettes. Prenez quand même en compte parce que les statistiques d'ailleurs sont sorties dans la presse qu'un foyer fiscal sur deux à Millau ne paye pas l'impôt sur le revenu. Comme il ne paye pas l'impôt sur le revenu, de facto il a des dégrèvements et des abattements sur la fiscalité locale. Ce n'est pas un jugement de valeur mais cela veut bien dire que sur cette partie là concernant la fiscalité, la seule voie de sortie si on ne veut pas augmenter les impôts, ce n'est pas le choix de la municipalité. C'est quand on parlait de l'attractivité de Millau, je vous dis si on ne créait pas de la richesse à Millau en faisant venir des gens avec un pouvoir d'achat correct, on va vers la paupérisation, c'est clair, pour moi, c'est quelque part le fil conducteur de notre action, c'est le développement de la richesse. Le chiffre de l'épargne nette, -288 000€, qui tendrait à dire qu'une fois qu'on a vu notre budget de recettes/dépenses, on avait un seuil. Quand on a remboursé les capitaux des emprunts, on est en perte. La vérité est que ce -280 000€, les résultats 2014 sont quasi connus aujourd'hui. On va les réaffecter de manière provisoire jusqu'au courant de l'exercice sur l'épargne nette. Le résultat est 477 000€ en excédent de budget de fonctionnement sur l'année N-1, notre atterrissage réel, on a un budget équilibré qui ressort à +197 000€. On est conforme à la loi, il n'y a aucun souci sur la question.

Pour finir, une vision des investissements : pour mémoire on a deux types d'investissements, les investissements à autorisation de programme et les investissements hors autorisation de programme. Les investissements hors autorisation de programme c'est les investissements où quand la municipalité s'engage sur un programme hors AP c'est qu'il est certain sur le fond, qu'il est budgété, qu'il a une réalité d'engagement dans l'année qui s'écoule au titre budgétaire. Les investissements à autorisation de programme c'est ce qu'on appelle de manière habituelle les investissements pluriannuels, par exemple le dossier de la revitalisation du centre ville et va s'étaler sur le mandat. De là, si nous sommes reconduits et j'espère, si nous ne sommes pas reconduits, ils le reprendront, adhéreront et le continueront. Vous voyez que notre capacité d'investissements tient les engagements sur le cumul des six exercices, on est à 30 millions d'euros d'investissement. Ces 30 millions d'euros d'investissement, vous comprendrez bien qu'il y a une phase de démarrage qui un peu forte l'année 2015, 2016 et 2017, pour nous surtout 2016, 2017, 2018. Ensuite on baisse en financement sur le total des investissements. Ce budget a une particularité bien évidemment je vous l'ai déjà évoqué préalablement mais je préfère vous le redire pour que vous le mémorisiez, sur l'année 2015, les 7 875 000€

d'investissement dont 6 millions d'euros en investissement à autorisation de programme incluent 4 355 000€ sur la médiathèque et les places Capelle/Mitterrand, ça on l'assume, c'est des investissements qui sont faits. Bien évidemment, on aurait préféré que tout soit fini et payé parce que cela va nous demander notre capacité, donc notre plan de mandat, il est tendu. Cela veut dire qu'une voix d'ajustement, on ne sait pas ce qui va se passer en 2017 et encore moins en 2017/2018 parce que l'Etat, à mon avis, ce n'est pas le meilleur du monde en terme de planification stratégique, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais si on venait à reprendre un coup de rabot très conséquent sur les années suivantes, tout ce qu'on vient d'exposer-là se reposerait exactement dans les mêmes conditions c'est comment on agit. Il y a deux, trois éléments pour vous montrer sur les investissements à autorisation de programme quels sont les gros chantiers. Vous avez la médiathèque, la revitalisation urbaine, c'est tout le gros projet cœur de ville, les bâtiments publics, c'est-à-dire qu'il y a deux choses, il y a tout ce qui concerne la réfection des gymnases parce qu'effectivement aujourd'hui on a un bel outil sportif mais dans un état un peu déplorable notamment tout ce qui concerne le indoor et on a là-dedans que j'aurai pu classer dans le manque de vision stratégique dans la municipalité, la partie concernant la loi handicap qu'on retrouvera puisque évidemment nous avons aujourd'hui beaucoup de bâtiments publics qui accueillent du public qui sont mis sous surveillance en terme de sécurité par l'administration c'est-à-dire qu'ils ne sont pas conformes. Nous sommes dans l'obligation d'investir, cela aurait pu être prévu à l'avance. Vous avez les principaux éléments en quoi cela se décline, espaces publics, îlot, déplacements urbains. Je ne vais pas aller au-delà parce que si on veut pouvoir débattre et échanger un instant, je vais m'arrêter là et je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci Daniel pour cet exercice novateur, j'ouvre le débat. »

Monsieur DURAND

« Oui, ça c'est novateur, j'avoue, « step by step ». Je voudrais quand même revenir sur votre ROB, le rapport d'orientation budgétaire parce que Monsieur DIAZ nous en a fait grâce mais il est vrai qu'il est au napalm pour la municipalité précédente. Je ne sais pas si vous en avez parlé à la presse avant ou pas. Je ne sais pas mais j'aimerais bien quand même avoir quelques éléments qui vous ont dirigé pour écrire ceci parce que là c'est vraiment du grand art. La maison du peuple a de beaux jours devant elle avec de tels comédiens, honnêtement. Vous ne vous êtes pas étalé sur le ROB parce que sur votre DOB en préambule, il y a pas mal de choses, de gabegie. Je lis des mots que j'ai été obligé de chercher sur le dictionnaire. »

Monsieur le Maire

« Là, on est désolé. »

Monsieur DURAND

« Je suis désolé. J'aimerais avoir plus de détails. »

Monsieur DIAZ

« La présentation que j'ai faite c'est justement pour essayer de synthétiser la foule d'informations conséquentes que vous avez dans le dossier sous forme d'une typologie accessible à tous. Si vous me dites que ce qui est dans le document ce n'est pas accessible pour vous, que la vulgarisation que je fais n'est pas accessible pour vous. Il va falloir que je descende le niveau. »

Monsieur DURAND

« Je n'ai pas dit qu'elle n'est pas accessible pour moi. C'est au napalm pour l'ancienne municipalité, j'aimerais que vous nous disiez un peu plus de choses, rien n'allait finalement, je m'aperçois. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle, d'abord les règles élémentaires du débat en conseil municipal, on demande la parole au maire, c'est le b-a b-a ensuite on fait une déclaration argumentée et ensuite on attend la réponse. Les jeux de ping-pong ce n'est pas prévu par le règlement intérieur, c'est pour poser déjà les bases du débat. Ensuite, il faudra préciser votre question parce que je ne vois pas ce que vous attendez comme réponse dans votre question. Je peux vous dire que depuis que nous sommes arrivés, nous avons bien évidemment pris nos marques et évolué dans la collectivité. Nous avons pu constater un certain nombre de dysfonctionnements qui sont tous les dysfonctionnements qui vous sont présentés dans le rapport d'orientation budgétaire auxquels vous faites allusion. Ces dysfonctionnements à aucun moment, ils ne mettent en cause les agents de la collectivité. Les agents de la collectivité font leur travail, font bien leur travail. Les agents de la collectivité sont investis dans leur travail sauf que comme tout agent de la collectivité à un moment ils font ce qu'on leur dit de faire et ils ont leur action dans le cadre que les élus veulent bien leur donner. C'est là où effectivement, nous sommes particulièrement critiques sur l'équipe précédente qui n'a pas eu la présence d'esprit de mettre en place un certain nombre de procédures, un certain nombre de critères, un certain nombre de façons de travailler qui nous ont amenés à faire un certain nombre de constatations. Ces constatations sont multiples. Monsieur DIAZ l'a évoqué tout à l'heure avec un exemple très précis et très concret. Effectivement, il a fallu un certain temps pour savoir combien nous avons exactement d'employés municipaux en équivalent temps plein dans cette maison. Je

suppose qu'on pouvait s'attendre à ce qu'à l'instant T, au moment où nous posions la question quelqu'un soit en mesure de nous répondre, cela n'a pas été le cas. Pourquoi cela n'a pas été le cas ? Parce que les choses étaient cloisonnées et tellement cloisonnées qu'il a fallu un certain temps pour arriver à faire tomber les cloisons et à avoir la réalité du chiffre par recoupement d'informations. Ça nous pensons que c'est un dysfonctionnement et cela ne peut pas continuer à durer. Deuxièmement, nous nous sommes aperçus qu'en fait, il n'y avait pas véritablement, je parle en matière de gestion du personnel de prise en compte de la carrière des agents, de la formation des agents et des perspectives d'évolution des agents. Nous considérons que le devoir premier de tout employeur, c'est de faire évoluer ses agents. C'est ce que le dialogue de la gestion est en train de mettre en œuvre et c'est les missions que j'ai confiées à la direction générale des services. Autre exemple sur la dépense publique, nous nous sommes aperçus qu'il y avait des seuils qui étaient fixés pour les achats et à chaque seuil correspond une procédure, ça c'est normal. Nous nous sommes aperçus que pour tous les achats inférieurs à 3 000€, les habitudes étaient prises et encore une fois je ne blâme pas les agents de la collectivité puisqu'on leur avait demandé de faire comme ça et la coutume était de faire comme ça, qui allaient pour des achats inférieurs à 3 000€ s'adresser chez les commerçants qu'ils connaissaient. La ville achetait les matériaux et les produits au prix fort à chaque fois sans qu'il y ait une réelle mise en concurrence des prestataires pour les acquisitions inférieures à 3 000€, c'est une obligation légale, ce n'est pas nous qui l'avons inventé, qui n'était même pas appliqué ici à tel point que nous avons été amenés et nous avons eu à en débattre et y compris en CT, en comité technique pour dire que c'était une nouveauté, afin de mettre en place le principe fondamental dans toute collectivité des 3 devis. Quand vous avez un achat inférieur à 3 000€, vous êtes dans l'obligation légale de demander 3 devis à 3 prestataires différents pour voir les prix et faire en sorte que la collectivité aille vers le prix le moins cher, c'est par exemple un dysfonctionnement que nous avons pu constater et sur lequel nous avons souhaité remédier. Vous allez peut-être préciser votre question, voilà ce que nous avons constaté, décliné et argumenté dans le rapport d'orientation budgétaire. »

Monsieur DURAND

« Je lis dérive politico-administrative. J'aimerais bien savoir ce que cela veut dire. Vous me dites, il y a des dysfonctionnements. Je suppose qu'un DGS doit être capable de mettre en musique tout ça, ce n'est pas les élus qui s'occupent de la gestion des services. »

Monsieur le Maire

« Les élus ne s'occupent pas de la gestion des services mais en tout cas, ce sont les élus qui donnent les directives. Dans cette maison et je suis le premier à le dire et je l'ai dit aux agents, il n'y a qu'un seul et unique responsable c'est moi. Je suis très clair là-dessus. Je considère que le maire est le chef du personnel et au titre du chef du personnel, il assume la responsabilité de ce que fait le personnel. S'il y a une erreur qui est commise c'est le maire qui est responsable de l'erreur qui est commise. J'assume pleinement cette responsabilité. Je l'ai dit clairement au personnel. »

Monsieur DURAND

« Vous assumez, s'il y avait dysfonctionnement cela serait de votre ressort. Vous gérez toute la mairie tout seul, en fait. »

Monsieur le Maire

« J'en assume la responsabilité, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Je parle de la gestion. Ce n'est pas vous qui mettez en place les procédures quand même. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes en train de dire que les élus ne doivent pas regarder ce qui se passe auprès des services et de la façon dont les choses se passent. Je n'ai pas cette conception, là. »

Monsieur DURAND

« Que vous supervisiez, je suis tout à fait d'accord. Je suis en train de lire le procès de l'ancien DGS, je m'excuse. Alors à quoi servait-il ? Où à quoi sert le nouveau à ce moment-là ? »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas une question, ça. Précisez votre propos. »

Monsieur DURAND

« Rien n'allait précisément, donc je dis que vous faites le procès de l'ancien DGS qui ne savait pas mettre en musique visiblement. »

Monsieur le Maire

« Je fais le procès d'élus qui n'ont pas été en mesure de mettre en place un cadre pour que la mairie fonctionne, c'est le seul procès que je fais. »

Monsieur DURAND

« Toujours est-il que je me suis laissé dire qu'au niveau des relations du personnel ces derniers temps ce n'était pas non plus. »

Monsieur le Maire

« Je me suis laissé dire que... »

Monsieur DURAND

« Les différentes personnes qui ont défilé dans votre bureau pourront en témoigner. Je pense que nous en reparlerons très bientôt de tout ça, de la gestion du personnel. »

Monsieur le Maire

« Qu'est-ce que cela veut dire « les personnes qui ont défilées dans mon bureau ? ». Qu'est-ce que vous êtes en train de dire. »

Monsieur DURAND

« Vous le savez très bien ce que ça veut dire. »

Monsieur le Maire

« Je ne comprends pas justement. »

Monsieur DURAND

« C'est dommage, moi, je me comprends. »

Monsieur le Maire

« Nous sommes 34 autour de cette table, autres que vous à vouloir comprendre. »

Monsieur DURAND

« Je vous dis, on en reparlera vous verrez. »

Monsieur le Maire

« Au-delà, de ces remarques subtiles, est-ce qu'il y a des remarques de fond sur le débat d'orientation budgétaire. »

Madame GAZEL

« Je trouve que c'est un débat d'orientation budgétaire, qui comme l'a dit Michel dans les 20 premières pages ou les 15 premières pages sur les 24 pages, ressemble davantage à un tract de campagne municipal qu'à un document de prospective sur votre mandat et en particulier sur vos orientations budgétaires pour cette année. Une année pourtant déjà bien entamée et votre retard au passage n'est pas sans incidences sur les associations et l'économie locale. La ficelle est un peu grosse. Le coup classique de l'héritage, Monsieur GODFRAIN l'a déjà beaucoup utilisé et les millavois attendent une approche autrement plus constructive de la politique. Au fond jusqu'en novembre la gestion DURAND n'était pas attaquée, alors pourquoi ? Et depuis, nous assistons à un règlement de compte à la limite de la diffamation et comme l'a dit Michel quand vous évoquez la lente dérive politico-administrative, sans pour autant illustrer vos accusations. Il faut mettre du fond derrière des accusations, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Vous avez plein d'exemples dans le rapport, Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« De la lente dérive politico-administrative, je vous saurais gré de m'en donner quelques uns alors. Sur ce point en particulier, j'aimerais bien en avoir, je trouve que ce sont des propos à la limite de la diffamation, là pour le coup cette fois. L'équipe précédente à son arrivée avait constaté des exemples de mauvaises gestions et bien réels ceux-là. Rappelez-vous les contrats de l'eau et du parking Emma CALVE. Elle a réglé les problèmes d'abord puis elle a expliqué aux millavois, non pas donc pour les alarmer et accabler ses prédécesseurs mais leur annoncer le succès de la renégociation. Les millavois apprécieront je pense la différence d'état d'esprit. Dans votre document, vous laissez entendre que nous étions l'illégalité de la gestion administrative et financière de la ville. Monsieur le Maire et Monsieur DIAZ, je pense que vous n'êtes pas juges. Au cours du mandat, il n'y a eu aucune remarque du contrôle de légalité. L'ancienne équipe n'a jamais été déférée devant le tribunal administratif. Mieux, un rapport de la Chambre Régionale des Comptes est venu fin 2013 attester la bonne gestion de la commune et n'a pointé aucun manquement dans les procédures internes, tableau des effectifs, etc..., fiches de poste. Voilà, il y a quand même des instances qui sont là pour... je peux aller au bout de mon intervention. »

Monsieur le Maire

« Ce rapport ne portait pas là-dessus Madame GAZEL, vous ne risquez pas de le trouver. »

Madame GAZEL

« Dans sa note préalable, il était question de toutes les procédures et rien n'a été pointé, aucun dysfonctionnement. Vous parlez d'un manque d'anticipation également Monsieur DIAZ, mais le budget a toujours été voté avant la fin de l'exercice c'est-à-dire en décembre qui précède l'année d'exercice. Cette année le budget sera voté le 2 avril et le DOB donc intervient ce jour. Je pose la question. Qui manque d'anticipation ? Je ne vais pas entrer dans le détail de toutes vos accusations. Elles sont si caricaturales qu'elles se démontent d'elles mêmes. En revanche, je voudrais quand même revenir sur ce que vous nommez la gabegie de la Miséricorde. Ce qui est surprenant c'est que ce montage financier a été voté à l'unanimité en conseil Monsieur SAINT-PIERRE et donc vous l'avez voté également. Aujourd'hui, vous le qualifiez de gabegie. Cela fait malheureusement longtemps qu'il n'y a plus d'investisseurs dans le centre ancien. Monsieur CONDOMINES peut en attester parce qu'il s'était intéressé à ce projet, il y a ensuite renoncé. L'objectif de cette opération était de ramener de la mixité sociale en centre ancien, d'y construire des logements de qualité adaptés aux seniors pour remettre des gens qui vont bien dans ce cœur de ville qui se paupérise, qui se dépeuple. Pour revitaliser le centre ville, cela ne va pas suffire de faire quelques curetages et quelques espaces verts. Il faut remettre des gens qui vont bien. Pour remettre des gens qui vont bien, il faut accompagner les initiatives privées comme celles de la Miséricorde pour partager les risques et rendre possibles ces opérations. Il me semble que c'est là toute la place de la collectivité. En outre, sur les aspects financiers, ce projet va ramener de la fiscalité, c'est un investissement pour l'avenir. Juste un mot, sur l'IUT info-com dont vous n'aviez pas parlé mais que vous avez évoqué à l'oral. Les 90 000€ manquants s'est justement parce que c'est un projet qui s'intègre concrètement dans l'économie locale. Il était soutenu par 3 entreprises de l'économie locale qui sont ErDF, Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau et Lactalis parce que ce DUT info-com a une spécificité locale c'est l'option tourisme économique. Ces trois entreprises ont du coup participé financièrement à sa délocalisation sur Millau parce qu'elles y voyaient un attrait pour le territoire. Si vous n'avez pas été capable de maintenir de poursuivre ces partenariats. Je l'avais déjà dit la dernière fois, il faut être créatif, inventif et il faut se battre pour gagner chaque victoire localement. Parce que Millau malheureusement bien que si la dans la nouvelle configuration, on va se retrouver au milieu de la nouvelle région, pour le moment on est plutôt au bout du monde. Après les menaces et les intimidations du conseil de décembre, plus de la moitié de ce DOB est un rapport à charge contre la précédente municipalité. Mais quand allons-nous enfin parler de votre projet ? Dans les quelques lignes consacrées à la présentation de vos orientations budgétaires, vous semblez découvrir que les volontés politiques et les projets sont contraints par les réalités budgétaires et bien oui c'est la dure réalité. Pour réaliser des économies, il ne suffit pas de les appeler de ses vœux en mettant à chaque ligne le mot optimisation, ce sont des jolis mots mais malheureusement ce ne sont pas des mots magiques. Les économies ne viennent pas pour autant. Je lis aussi que des subventions vont baisser, les subventions de 5%. Vous dites 10 000€ de ménage à la piscine. Il va quand même falloir arriver à près de 200 000€ de delta. A mon avis, il ne va pas y avoir que des réajustements. Vous nous expliquerez cela j'en suis sûre. Sur la masse salariale, durant vos premiers mois de gestion vous avez augmenté cette masse salariale de 300 000€ sur l'exercice 2014. Pourtant, partout comme l'a dit Michel, on nous témoigne le malaise voire la souffrance des employés municipaux qui n'ont plus de cap. Mais l'avenir viendra malheureusement confirmer nos propos d'aujourd'hui. Sur les projets d'investissement, la piscine municipale a disparu. Vous vous en êtes expliqué. Mais que va-t-il se passer ? On va la regarder s'effondrer la piscine. Est-ce que c'est ça être en responsabilité ? Je m'interroge. Lequel de vos projets a pour but une redynamisation de Millau ? Lequel pourra créer des richesses et des emplois sur notre bassin ? Dans ce document de 21 pages, il n'y en a que 7 qui concernent réellement la préparation de votre budget 2015. On attend de vous des orientations budgétaires mais vous ne cherchez qu'à désorienter les millavois. »

Monsieur le Maire

« Je suis bouche bée parce que je ne comprends pas votre longue déclaration bien préparée au demeurant, bien écrite mais qui me semble être, on peut le comprendre, une longue intervention faite pour vous défendre. On peut le comprendre. Je n'ai entendu que ça. Vous n'avez passé votre temps qu'à vous défendre. On peut le comprendre. On vous égratigne. On peut comprendre que vous vous défendiez. Après, il y a certaines choses que vous avez dites qui n'étaient pas correctes. Quand vous prenez l'exemple de la renégociation du contrat Emma CALVE. Je dois vous rappeler quand même Madame GAZEL que vous avez à grand coup de communication fait donner le sentiment que vous aviez réussi à faire économiser 200 000€ par an à la ville alors que la renégociation arrivait donc au terme du contrat et que les 200 000€ que vous disiez avoir gagné était 200 000€ qui tombaient de fait au terme du contrat, c'était un peu un bel habillage de communication. Ensuite, je dois vous rappeler que sous votre mandat vous avez été jusqu'à supprimer l'autorisation de programme pour la revitalisation du centre ville. Supprimer l'autorisation de programme pour la revitalisation de centre ville c'est montrer que vous considérez n'avoir aucun projet, aucune perspective pour la revitalisation du centre ville. Nous avons fait l'effort de réinscrire une autorisation de programme sur le centre ville et abonder de façon conséquente. Un des axes de notre plan de mandat est inévitablement la revitalisation du centre ville, travailler sur le centre ville, travailler sur l'espace public c'est donner du travail aux entreprises, c'est revaloriser l'habitat, c'est permettre une requalification des quartiers et c'est permettre de faire revenir la vie en centre ville. Vous aviez supprimé tout ça sous votre mandat. Nous réinscrivons une ligne d'autorisation de programme que va dans ce sens.

Puisque vous survolez les éléments qui vous ont été donnés. Les autorisations de programme vous les avez vues. Elles étaient inscrites vous auriez pu les commenter. Je vous rappelle que nous sommes là pleinement dans le cadre normatif du plan de mandat. Ce sur quoi, je souhaite insister, ce débat d'orientation budgétaire qu'est-ce qu'il met en évidence ? Il met d'abord en évidence, vous l'avez dit des contraintes importantes et on ne découvre pas les contraintes budgétaires sauf que je rappelle pour la première fois le Gouvernement actuel fait une amputation sur les dotations de l'Etat jamais égalée, ça c'est une nouveauté. J'ai en mémoire les propos de Monsieur CAUMES lorsque sous le Gouvernement précédent, les dotations globales de fonctionnement ne faisaient que suivre modestement l'évolution de l'inflation. Qu'est-ce qu'on n'entendait pas ? Aujourd'hui, on est à pratiquement 500 000€ de moins et vous nous dites ce sont justes des contraintes budgétaires. Non, ce n'est pas des contraintes budgétaires, c'est une amputation. Je voudrais souligner que le mandat qui s'ouvre, s'ouvre avec de très grosses contraintes budgétaires liées aux décisions prises par le Gouvernement, diminution des dotations de l'Etat, des opérations imposées aux collectivités et je pense aux rythmes scolaires. Il y a et je suis satisfait pour les catégories C, la revalorisation des catégories C mais cela veut dire que pour la collectivité cela a un coût. Il y a la revalorisation de l'indice du SMIC et l'effort sur les retraites et sur la caisse nationale des retraites des collectivités territoriales. Tout ça ce sont effectivement des contraintes supplémentaires et vous l'avez dit et Monsieur DIAZ l'a dit, avec à Millau une population avec un faible revenu, peu imposée et qui font que la collectivité a un déficit de recettes. Malgré ça, nous avons souhaité mettre en place 30 millions d'euros d'investissement sur le plan de mandat. Nous nous sommes engagés sans augmentation de la fiscalité puisque vous avez pu voir qu'il n'y avait pas d'augmentation des taux de fiscalité. Je tiens à saluer l'effort des services et l'effort de la collectivité pour arriver à tenir le cap. J'aurais aimé que vous puissiez saluer à votre tour cet effort, ce que vous n'avez pas fait. »

Monsieur LEFEVERE

« Pour répondre à quelques griefs qui nous ont été opposés dans la précédente intervention. Je pense qu'il faut aussi se rappeler l'exercice dont Monsieur CAUMES nous a gratifiés pendant le précédent mandat en lieu et place de Daniel DIAZ aujourd'hui. Je ne sais pas ce qui est plus gros que le napalm parce que c'est une époque que je n'ai pas connue. Mais on a repris l'historique des rapports d'orientations budgétaires où c'était une attaque à charge contre Nicolas SARKOZY et son Gouvernement de façon plus qu'agressive, c'était une violence écrite. Après je respecte, c'est le passé mais c'est juste que je suis surpris aujourd'hui qu'on nous fasse état de cette violence quand on a adopté exactement la même dans le passé. Les retards dont tu parles notamment pour les associations. On a prévenu toutes les associations. Il y a un processus qui a été mis en place avec les associations pour que, je parle sous ton contrôle Daniel, 30% de la subvention qui leur était alloué soit versé avant même le vote du budget pour qu'au contraire il n'y ait pas de problématique dans leur mode de fonctionnement. Ce que vous appelez un retard qui sera un mode de fonctionnement nouveau pour nous aujourd'hui et à l'avenir, n'en est pas un. Il faut bien prendre en considération que pour correctement établir et discuter un rapport d'orientation budgétaire il faut avoir eu connaissance de l'année, établir un rapport d'orientation budgétaire sur l'avenir quand on est seulement au 10^{ème} mois de l'année et qu'on a encore deux mois à écouler et qu'on ne sait même pas encore comment on va finir l'année. Là aussi on peut parler de manque d'anticipation, simplement on ne touche pas la réalité. L'avantage maintenant, on a un chiffre quasi définitif du CA 2014. On peut maintenant discuter très sereinement des chiffres à la fois sincères et honnêtes de l'année passée pour l'année qui commence et discuter dans le prochain conseil du budget qu'on va vous proposer. Un point de détail sur la renégociation du contrat de l'eau qui avait fait l'objet lors du précédent mandat que tu as abordé. Le principal enjeu de la renégociation de ce contrat de l'eau c'était de s'aligner sur le contrat de Saint-Affrique pour le mettre à une échéance à 2017 pour pouvoir bénéficier d'une renégociation globale à 2017. Il faut remettre les choses un peu à leur place. Quand on parle de la gabegie de la Miséricorde, je pense que Claude interviendra après, je ne peux pas appeler ça un partage de risques. Parce que quand on vend moins cher que ce qu'on achète et qu'on fait crédit à son vendeur à taux zéro pendant deux ans, j'estime que c'est plutôt la collectivité qui prend un risque et que le risque il n'est pas trop partagé mais c'est une analyse synthétique de la situation. Après l'enjeu, il était important et il est toujours important d'apporter de la mixité dans le centre ville et de pouvoir investir dans le centre ville, c'est la raison pour laquelle je trouve que la remarque est en totale inadéquation avec les dernières pages du diaporama parce que l'investissement qui soit en autorisation de programme ou hors autorisation de programme, l'investissement majeur du mandat est sur le renouvellement urbain et encore plus sur la requalification du centre-ville. Je me dis vous vous êtes arrêtés à la lecture des 10 premières pages parce que le constat qui a été fait vous choque et je le comprends complètement mais il ne faut pas non plus s'arrêter à cette lecture-là. Il faut quand même lire les chiffres parce que l'objet ce soir c'est de vous donner les grandes orientations budgétaires qu'on puisse discuter de ces orientations budgétaires. Si vous vous arrêtez à la 10^{ème} page et derrière il y en a 14 dans lesquelles on vous explique ce qu'on vous propose, forcément à un moment il va manquer des clefs. Il n'y a pas de baisse de subventions. On s'y était engagé. On le tient. De la même manière qu'on s'était engagé à ne pas augmenter les impôts et on s'y tient. Daniel va donner le détail après. La ligne de baisse de subventions ne concerne pas les subventions aux associations mais concerne les subventions qui étaient attribuées de façon contractuelle. Il y a une appellation subvention qui est aujourd'hui la ligne telle quelle est dans la comptabilité administrative mais le montant est là vous le verrez dans la proposition de budget du prochain mandat. La ligne totale du

montant des subventions allouées aux associations ne bouge pas et cela a été un engagement, Monsieur le Maire y a tenu et cela a été une des clefs sur lesquelles on a du travailler pour équilibrer ce budget. Sur la question du manque d'anticipation, il est sûr qu'on peut faire beaucoup de reproches. On ne va pas reprocher les choix qui ont été fait par X ou Y, le sujet n'est pas là ce soir. En revanche, en matière d'anticipation quand on a une masse salariale qui prend 19% en 5 ans, une masse salariale c'est une charge. Un taux de charge qui prend 19% en 5 ans et une recette qui est la DGF, qui perd 20% en 5 ans, en sachant que c'est les deux plus gros postes en dépenses et en recettes. A un moment, on a le devoir de ne pas être devant le mur pour se dire merde, il faut que je freine. C'est où on a été le plus surpris c'est qu'il n'y ait pas eu plus d'anticipation sur ces faits-là. Les plus gros postes connaissent les plus grosses variations et il n'y a pas de mesures prises pour anticiper ça. La question est qu'est-ce qu'on fait ? Cela a été la plus grande surprise, ce que disait Daniel, ce qui est retranscrit très dans le détail avec des mots plutôt durs, c'est la dureté du constat que nous avons connu à notre arrivée, c'est comme ça qu'il faut le prendre. Pour terminer sur une note positive, tu poses la question de la création d'emplois et de richesses. J'estime que dans les contraintes qui sont les nôtres aujourd'hui que tout le monde a compris, maintenir et s'engager sur 30 millions d'euros d'investissement qui sont uniquement les investissements de la mairie, ce qui veut dire que derrière il y aura des investissements induits de la part de nos partenaires. Maintenir ces 30 millions d'euros d'investissements sur la durée du mandat, sur la ville, c'est garantir de l'emploi, c'est garantir du travail, c'est aussi pouvoir maintenir un enjeu fort pour lequel je pense que cette équipe a été élue, c'était de travailler l'attractivité de la ville, pouvoir offrir des opportunités à des entrepreneurs, à des familles de venir à Millau parce qu'on arrivera à les convaincre, ce qu'on n'arrivait plus à faire jusqu'à présent. J'ai confiance dans ce budget comme dans ce plan de mandat pour qu'on arrive à atteindre ses objectifs. »

Monsieur DIAZ

« Je voudrais parler de deux points qui ont été évoqués sur les subventions, premier point et le dossier en particulier DUT info-com. C'est juste une remarque générale que je vais vous faire Madame GAZEL. Vous savez que vous m'êtes sympathique. Vous le savez. Je préfère qu'on installe un mode de relation. Si moi, je suis aux finances. Je suis de formation expert-comptable. Si je suis aux finances, il y a un poste clairement qui n'est pas un poste politique. J'ai l'obligation de sincérité et de transparence parce que je travaille sur la base des éléments comptables. Je vais vous répondre sur les deux points. D'ailleurs quand vous lisez un document, quelque part j'ai l'impression d'avoir une relation d'autiste avec vous et que vous utilisez la technique du disque raillé. C'est-à-dire quoi que je puisse vous dire, faire vous allez me ressortir le truc ? L'exemple du DUT, j'ai pris des précautions oratoires en vous disant c'est bien d'avoir fait le DUT info-com, je l'ai dit. Je ne critique pas le projet. On est d'accord. Vous transformez mon analyse de la question qui est comptable et de gestionnaire en une prise de position et heureusement qu'on est là parce ce qu'on l'a fait et vous devriez être content. On est content. Je dis juste que quand j'ai évoqué le problème du budget. Vous osez dire la chose suivante « un département de formation se met en route ». Je vous ai dit c'est parfait. Quand on le démarre on fait un budget annuel voire pluriannuel, ça c'est normal. Ce budget n'est pas fait mais ce n'est pas que Millau qui est responsable, l'IUT est responsable, la communauté de Saint-Affrique est responsable mais celui qui devait mettre en place le budget c'est l'IUT qui était le pilote. Le budget n'a pas été fait. On nous produit un compte d'exploitation final en fin d'exercice laissant apparaître un déficit de 96 000€. Et vous votre réponse c'est « mais c'est normal que vous participiez », c'est deux choses qui n'ont rien à voir, ça n'a rien à voir. La ville de Millau a posé une subvention qu'elle honorera. La problématique, vous savez ce que c'est la problématique ? C'est que les subventions qui sont allées chercher vers le privé, vous les avez citées. Ils ont été tellement bons à l'IUT de Rodez qu'ils ont oublié d'aller réclamer et ils sont forclos pour close de clôture comptable, voilà, la vérité. Après vous parlez des subventions, je ne vais pas vous sortir un état comptable de 2 pages sur les subventions, la réalité des subventions c'est il y a quelques gros dossiers, le CCAS moins 60 000€, vous voulez de la précision, qui sont imputés sur le chapitre 120, l'OPH moins 45 000€ imputés sur le chapitre 243, la subvention SOM NATATION imputée sur la chapitre 120, 10 000€ et la subvention conseil général de Brocuéjous moins 25 000€ imputée sur le chapitre 120, la belle affaire. Vous en savez plus avec ça. Je vous dis juste que ces subventions ne touchent pas des subventions d'associations en les paupérisant. La seule qui impacte une association c'est le SOM NATATION pour une prestation qu'aujourd'hui nous réalisons que nous n'allons pas quand même subventionner alors qu'elle est sans objet. Franchement, soyons sérieux. Je vous dis que si on veut pouvoir échanger pendant tout le mandat, il faudra qu'on arrête de faire de la posture, pas de posture. Moi, je vous parlerai toujours vrai des chiffres et je saurai vous dire si j'ai dit une connerie dans les chiffres. J'ai dit une connerie et j'assume. »

Madame GAZEL

« Juste sur la posture, si ça ce n'est pas une posture juste politicienne. On arrive et rien ne se passe pendant les 6 premiers mois et là à quasi un an de votre élection, ça y est on démonte tout, ce n'est pas de la posture le coup de l'héritage, première chose. Ensuite sur ce que vous venez de me citer concernant les subventions, moi je lis 100 000€ de baisse de subventions au social. Le CCAS et l'office public de l'habitat c'est du social, je suis désolée. Sur l'université, si vous vous étiez intéressé au sujet plus-tôt vous auriez peut-être vous aussi été cherchés ces subventions auprès des privés. L'IUT c'est un peu comme tout à l'heure le projet privé de la Miséricorde, il faut l'accompagner. »

Monsieur DIAZ

« Madame GAZEL, je suis désolé. Je ne suis jamais agressif. Vous ne comprenez rien. »

Madame GAZEL

« J'ai le sentiment qu'on ne se comprend pas, en effet. »

Monsieur DIAZ

« Vous parlez à un comptable, à un financier. Je n'accuse personne. Je dis juste que j'attends en tant que responsable financier de cette entité que quand un dossier soit monté, il soit financé ce qui veut dire un compte d'exploitation prévisionnel. Ne me dites pas en cours de route, le compte d'exploitation prévisionnel, il n'existe pas mais le truc il existe. Il faut payer, CQFD, ce que je vous ai montré sur l'anticipation. Mais ce n'est pas un reproche, c'est un beau projet. Il n'est pas financé. J'espère juste que le tour de table va permettre de trouver les 96 000€ parce que personnellement je n'aimerais pas qu'en 2015 au tour de table, il dise et donc l'année prochaine 2015, on fait quoi. Vous savez la réalité des chiffres sur ce dossier, c'est que l'IUT nous a enfumé en nous refacturant 33 000€ de frais de déplacement ce qui n'a jamais été prévu à l'origine et sans le compte d'exploitation c'est de l'enfumage. On est d'accord sur le projet. On n'est pas d'accord sur les modalités. »

Monsieur RAMONDENC

« Nous, c'est avec un regard neuf que nous allons faire une petite intervention, rien de méchant. Il est vrai que quand vous êtes arrivés en mairie, est-ce que vous n'avez pas eu l'idée de faire un audit financier ? »

Monsieur le Maire

« Nous le faisons en permanence. Il ne me semble pas que nous avons été dithyrambiques depuis un an au sujet de la municipalité précédente. Manifestement, on a assez régulièrement montré et pointé du doigt ce qui n'avait pas fonctionné et ce qui ne nous convenait pas. Depuis que nous sommes en fonction, nous avons très régulièrement audité, si c'est le terme que vous souhaitez à employer, l'ensemble de notre mode de fonctionnement et y compris des finances. »

Monsieur RAMONDENC

« On n'a pas parlé du poids de la dette. Le poids de la dette, effectivement, il est réel mais pas depuis uniquement le dernier mandat. On est d'accord avec ça, une dette assez importante, donc cela impacte aussi sur les investissements. Si on n'avait pas cette dette, on pourrait faire autre chose, c'est mon point de vue. Je voulais vous dire que maintenant c'est bien de voir devant et nous sommes bien sûr heureux d'avoir découvert votre plan de mandat. On aurait aimé, nous, que vous nous le présentiez et c'est à la lecture sur la fin de votre projet que nous avons découvert votre plan de mandat. Voilà c'était juste cette petite intervention que je voulais faire. »

Monsieur le Maire

« Deux éléments de réponse, sur le plan de mandat, je l'ai dit à chaque fois et je reprends mon propos. Je considère en ce qui concernent les conseillers municipaux un moment privilégié pour l'exposé du plan de mandat c'est le débat d'orientation budgétaire, c'est ce que nous venons de faire. Le deuxième point sur la dette, certes et vous parlez des investissements, je dirai que l'effet un peu induit, la dette est provoquée en partie par les emprunts que nous sommes amenés à prendre pour faire de l'investissement. Le poids de la dette est certes un élément important mais il faut aussi arriver à le soulever et à l'estimer par rapport à l'effort d'investissement lié à l'emprunt. »

Monsieur DIAZ

« Juste faire un commentaire en disant effectivement par rapport à la visibilité du plan de mandat, le plan de mandat était « décrit, décliné, lors de la campagne », c'était notre document de voilà ce qu'on veut faire. La vraie vision effectivement est une vision budgétaire qui n'est disponible qu'avec le DOB. Le document certains l'avaient vu en commission de finances sur la présentation du DOB qui est très largement inspirée de ma présentation que je vous ai fait. Quand à l'endettement, je partage 100% l'avis, ce n'est pas un accident de l'histoire. La ville de Millau depuis plusieurs mandats a financé l'investissement essentiellement par recours à l'emprunt du fait de la paupérisation et de la baisse de la fiscalité locale ou guère plus que le maintien. Pour vous donner un exemple simple, je ne veux pas vous inonder de tableaux, le programme d'investissements de la municipalité actuelle, hors financement Capelle et Médiathèque, d'accord nous amènerait à en fin de période en 2020 à un encours d'endettement qui serait plus bas qu'en 2017 de 467 000€. L'induction du programme Capelle-Guibert/Médiathèque à 2020 amène à une projection d'endettement à plus de 3,5 millions d'euros par rapport à 2014. Il faut être hyper vigilant. L'emprunt et la gestion prévisionnelle de nos autorisations de programme est mise sous surveillance par rapport aux taux d'endettement sachant que le taux d'endettement à Millau par habitant est légèrement supérieur à la strate des villes comparables. On n'a pas une marge de manœuvre extensible à l'infini d'où l'exercice budgétaire qui est fait aujourd'hui, pardonnez-moi l'expression « de repeigner le mammoth » concernant les dépenses de fonctionnement, etc... il devrait être refait en

2017, en 2018, c'est un mouvement continu, ce n'est pas une opération « one-shot ». »

Monsieur RAMONDENC

« Ne pas augmenter les impôts pour l'instant c'est très bien mais j'ai vraiment des doutes pour la suite. »

Monsieur le Maire

« Aujourd'hui, il y a une question qui est une question fondamentale qu'il faut se poser et qui est élémentaire. Nous sommes dans une situation où nous avons des dépenses qui augmentent nettement plus vite que nos recettes. Au bout d'un moment, il faudra que collectivement toutes tendances confondues, on m'explique comment on va faire pour financer des choses alors qu'on a de moins en moins de recettes et qu'on a plus de dépenses que ce qu'on a de recettes. Je pose collectivement la question. »

Monsieur CONDOMINES

« Je voulais répondre à Madame GAZEL quand elle a dit les 46 000€ de subvention en moins de la mairie à l'OPH qui va impacter sur le social. Je dirai simplement qu'il faut voir comment l'OPH, le président était Monsieur BARRE a dépensé son argent. Je prends l'exemple rue de la paix, heureusement c'était à l'époque où Monsieur BARRE était président de l'OPH parce que comme vous savez, je fais un programme puisque je termine les programmes en cours. J'ai tout le temps dit que j'arrêtais mon activité. Je me suis aperçu qu'on a trois maisons qui ont été achetées par l'OPH. La première cela a été une préemption c'est un particulier qui voulait la rénover. Je ne sais pas pourquoi on a préempté. On l'a préempté à 85 000€. La seconde c'est un propriétaire qui souhaitait ne pas vendre au motif d'une rénovation d'un projet familial. On a demandé une estimation des domaines 80 000€. On a acheté 150 000€, 88% de plus que l'estimation des Domaines. Pourquoi avoir acheté à ce prix ? Je ne sais pas. La troisième c'est une maison en ruine, elle pouvait être classée en état de péril, d'ailleurs. Le propriétaire avait déposé une demande de permis de construire pour la rénover, estimation des domaines 36 000€, achetée par l'OPH 50 000€, 40% de plus. En tout 285 000€ dépensés pour une estimation des domaines à 192 000€ et on va faire 4 à 5 logements pas plus, plus la démolition, il faut compter 100 000€ de démolition. Voilà, comment l'argent a été dépensé. On enlève 46 000€ cela a un impact sur le social par contre on peut se permettre de rajouter 100 000€ de plus par rapport à une estimation des domaines. Il y a un problème-là. »

Madame GAZEL

« Vous, aujourd'hui devant un tel cas de figure, par exemple rue de la paix, vous laissez se dégrader complètement l'habitat. Cette impasse, elle est inhabitée depuis des années et des années. Il y avait même un état de péril. C'est aussi encore une fois la puissance publique d'intervenir pour remettre des gens qui vont bien dans ce cœur de ville. On est toujours dans la même dynamique. »

Monsieur CONDOMINES

« Je suis d'accord mais pourquoi avoir acheté la première maison alors que c'était un privé qui devait la rénover. »

Madame GAZEL

« Je ne suis pas Pierre BARRE. Je n'étais pas présidente de l'OPH donc parlez nous de vos projets en matière d'accession à la propriété et de logements sociaux. Faites une lettre publique à Pierre BARRE, si vous voulez. »

Monsieur LEFEVERE

« Je reviens sur les questions qui ont été posées. Philippe tu demandais pourquoi on n'a pas fait d'audit financier en arrivant ? C'est un travail qui avait été un peu initié par Karl quand il est arrivé. Il y a passé quelques temps. Il a été secondé là-dessus par Géraldine DESCARGUES lorsqu'elle est arrivée à son tour. En fait, on a terminé la démarche avec Daniel et aussi avec Sylvie quand Karl nous a quittés. La précédente équipe avait commandé un audit social à son arrivée dont on n'a pas eu connaissance, qui n'est pas resté dans les archives. On ne nous l'a pas transmis. En revanche, on sait qu'il n'a pas été utilisé. On préfère ne pas commander d'audit financier externe, faire un audit interne et c'est aussi sur l'appui de chacun des adjoints qui sont en complète opérationnalité avec les services, c'est de la méthodologie interne. On fait remonter régulièrement en modifiant les dysfonctionnements. On peut construire de l'organisation ou de la réorganisation et voir comment on peut améliorer les choses. On a préféré que ce soit de l'audit interne que de l'audit externe. Pourquoi ces questions arrivent aujourd'hui alors qu'on ne les a pas abordées avant ? Tout simplement parce que le rapport d'orientation budgétaire, il est aujourd'hui. S'il avait été en juin, les problèmes, on les aurait abordés en juin. Le rapport d'orientation budgétaire, il est en février donc les sujets, on les discute en février, pour moi cela me paraît logique. »

Monsieur NIEL

« Pour rassurer Madame GAZEL au niveau des subventions dans le social, toutes les subventions ont été maintenues et même certaines ont augmenté. Il faut savoir quand même que sur deux ans, on augmente la subvention aux centres sociaux. Vous êtes au courant parce qu'on travaille quand même ensemble sur le centre social. Vous êtes rassurée à ce niveau là. Vous disiez que le débat d'orientation budgétaire arrivait en retard et allait mettre en péril certaines

associations. Il faut savoir qu'on a répondu par exemple au foyer soleil qui voulait qu'on leur verse la subvention plus rapidement. On a répondu à leur demande cela n'empêche en rien le fonctionnement de la structure municipale au niveau des subventions. Je vous rassure. »

Monsieur le Maire

« Merci Bernard NIEL de cette précision importante qui dédramatise les propos de Madame GAZEL. Et pour continuer à les dédramatiser, en ce qui concerne l'OPH, je vous rassure la diminution porte sur la notion des espaces verts, en aucun cas, sur le logement social. Si cela peut vous rassurer aussi, l'entretien des espaces verts mais en aucun cas sur la nature du logement social et sur le soutien de la ville à l'OPH et sur le logement social. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de clore ce débat d'orientation budgétaire qui bien évidemment n'est soumis à un vote. »

Le conseil municipal prend acte.

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :

10 " Logements sociaux : acquisition en VEFA de 4 villas P.S.L.A Hameau des Amandiers (2^{ème} tranche) : convention de garantie de prêt à hauteur de 50 % entre la Commune de Millau et Aveyron Accession Sociale Sécurisée (2A2S)"

« Cette délibération suit une délibération toute récente à la communauté de communes, il s'agit pour la ville de se porter caution à hauteur de 50% à la communauté de communes faisant de même sur une demande de financement qui est fait par le regroupement des 3 offices publics de l'habitat, Decazeville, Rodez et Millau au travers d'une SCI 2A2S, c'est une garantie de prêt qui est un besoin pour qu'ils puissent lever l'emprunt auprès des banques. Il y a une garantie de prêt qui de toute façon s'achève dès la vente des logements. Il vous est proposé d'accorder la garantie de la commune de Millau à hauteur de 50% pour le prêt social, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt. »

Monsieur LEFEVERE

« Juste une remarque que je veux faire à l'oral parce que cela m'évitera de faire une retouche après sur le compte rendu, la SCI s'appelle 2A2S, merci. »

Monsieur DIAZ

« C'est marqué 2A2S. »

Monsieur LEFEVERE

« Tu as dit 2AS. Comme a déjà eu le cas une fois où il a fallu invalider le compte rendu. Je préfère apporter la précision. »

Monsieur le Maire

« Merci Monsieur le secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou intervention sur ce sujet ? Je passe la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 11 :

11 " Programme de soutien à la restructuration de la médecine de ville : critères d'attribution "

« Cette délibération apporte quelques compléments d'informations puisque évidemment la mairie dans le cadre un petit peu de la désertification médicale veut pousser à l'installation de médecins, de spécialistes, d'infirmières dans la maison médicale, maison de santé. C'est une modification qui vous propose qu'on se borde davantage sur des critères d'éligibilité de façon qu'il n'y ait pas des demandes qui viennent et qui ne soient pas tout simplement cadrées. A cet effet, pour l'attribution concernant les aides éventuelles, il y aura des critères qui ont été déterminés qui sont les suivants : bien évidemment l'avis d'une commission ad hoc, c'est les membres de la communauté de communes Millau Grands Causses, nécessité de carence de l'initiative privée, pour dire oui, effectivement il n'y a pas de personnes en installation privée qui veut s'installer à cet endroit-là, avis du conseil de l'ordre des médecins, naturellement en tant que professionnel de santé, et qu'il n'y aura pas de maisons installées dans un périmètre de 500 mètres d'une structure ou un spécialiste ou un généraliste exerçant dans le même domaine. Il vous est demandé d'approuver l'ajout des critères susmentionnés avant attribution d'un fonds de soutien à la création de la maison médicale, fonds de concours à destination de la communauté de communes. »

Monsieur ALIBERT

« Le périmètre des 500 mètres est assez énorme. Quand on met le compas sur un plan de Millau par exemple, la dernière qui a été construite avenue de Calès, quand on met 500 mètres autour avec le compas cela englobe un tiers de la ville. Je pense que cette délibération ne va pas favoriser les installations de maison médicale autre. Alors maintenant, s'il y en a une qui peut s'installer c'est au bout de l'avenue Jean Jaurès voire l'avenue Martel. »

Monsieur le Maire

« Bonne remarque. »

Monsieur DURAND

« Je me demande pourquoi vous revenez sur le dossier parce que le contrôle de légalité est passé. Vous réouvrez les délais de recours en revenant sur ce projet. Je ne vois pas trop l'intérêt supplémentaire. »

Monsieur le Maire

« Vous voyez que même quand on considère que vous preniez de bonnes délibérations que j'avais votées avec plaisir au précédent mandat, que nous souhaitons compléter et en tenant compte de la remarque pertinente et judicieuse de Monsieur ALIBERT à l'instant. »

Monsieur DURAND

« Ce n'est pas un procès que je vous fais. »

Monsieur le Maire

« Votre ton est un peu accusateur, c'est pour ça. »

Monsieur DURAND

« Je pose la question. Je demande pourquoi on réouvre ce dossier, peut-être on s'expose à d'éventuels recours, c'est pour ça. Au contraire, je veux que cela aille de l'avant ce dossier. »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas si on s'expose à d'éventuels recours. En tout cas, il nous paraissait nécessaire d'affiner les critères d'éligibilité, c'est la seule raison qui nous a motivés à rouvrir ce dossier. Je ne pense pas qu'on prête le flan à quelconque recours. »

Monsieur NIEL

« Je suis d'accord avec Monsieur ALIBERT, le problème des 500 mètres d'implantation. Maintenant, il ne pourra plus y en avoir d'installation pratiquement. Si on prend 500 mètres, je crois qu'il faut peut-être qu'on ait une réflexion. Je ne sais pas si on peut l'avoir maintenant ou remettre cette décision au prochain conseil municipal. Est-ce que c'est possible ? »

Monsieur le Maire

« C'est possible de retirer la délibération et la proposer à nouveau au prochain conseil municipal. »

Monsieur NIEL

« En la motivant parce qu'il est vrai que 500 mètres. »

Monsieur le Maire

« Est-ce que l'ensemble du conseil est d'accord ? Oui et pas d'inconvénients au plan juridique, nous vous la proposons à nouveau au prochain conseil, merci. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :

12 " Convention de partenariat entre la Mission Départementale de la Culture de l'Aveyron et la Ville de Millau "

« Depuis plusieurs années, la Mission Départementale de la Culture de l'Aveyron travaille en collaboration avec la ville de Millau pour développer des actions de médiation qui sont organisées en lien avec les spectacles proposés tout au long de la saison au Théâtre de la Maison du Peuple. Vous retrouvez sur la délibération la liste des spectacles qui ont été ou qui seront concernés jusqu'au mois de juin de cette année, cela touche tous les domaines des arts dans le domaine du spectacle vivant. En lien avec la danse, le spectacle R qui a eu lieu le 8 novembre, en lien avec la musique, le concert *Lina and..* qui a joué en première partie de Peirs Faccini le 7 mars dernier, le concert *Icon's Fall* lauréat du tremplin crescendo dans le cadre de sa résidence au Théâtre en février avec la participation d'un coach scénique, le spectacle autour de la valse qui aura lieu prochainement de Tony Canton, les actions autour du théâtre, spectacle *les autres* par François Lavallée, le spectacle *Le dompteur de sonimaux* qui aura lieu dans le cadre de la programmation décentralisée du théâtre à Vezins de Lévezou et à Creissels cette année. Cette convention établit les modalités convenues entre chaque partie et notamment l'engagement financier que ce soit du Théâtre de la Maison du Peuple ou la Mission Départementale de la Culture pour participer à ces actions de médiation. Vous retrouvez tous les termes de chaque convention et notamment les engagements financiers pour chaque spectacle dans la convention qui est associée à cette délibération. Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention jointe. C'est une action que nous renouvelons avec plaisir, le soutien de la Mission Départementale de la Culture est appréciable puisque ce sont des actions que nous ne pourrions peut-être pas mettre en œuvre seul sur la ville de Millau. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je passe la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 13 :

13 " Tableau des effectifs : modification "

« Le tableau des effectifs est un récapitulatif de l'ensemble des postes de la collectivité, il nous permet d'avoir une vue d'ensemble du nombre d'agents par catégorie. Lors des mouvements de personnel, d'une réorganisation des services ou dans le cadre d'une évolution de carrière de certains agents, ce tableau est amené à être modifié. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Suite à la CAP qui a eu lieu le 19 décembre 2014, nous voyons les postes supprimés correspondent aux grades qu'occupaient les agents avant cette CAP, aux mouvements du personnel sur la période et notamment aux départs en retraite. Nous voyons apparaître les créations qui correspondent donc aux avancements de grade, aux promotions internes et aux intégrations qui sont liés directement à la CAP. Nous voyons aussi dans ce tableau que sur les 372 postes pourvus, nous sommes à un équivalent temps plein de 360 agents. Après avis favorable du Comité Technique du 29 janvier 2015 et de la Commission des Ressources Humaines du 2 février 2015, il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je passe la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Adoptée. Merci. »

***Adopté par : 29 voix pour
6 abstentions***

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND,
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Madame HELLI rapporte la délibération n° 14 :

14 " Organigramme Fonctionnel "

Monsieur le Maire

« C'est la première manifestation concrète de ce qui nous disions tout à l'heure sur le nouvel agencement des services qui fonctionneront sur la base de pôles de compétences. »

Madame HELLI

« Comme vous savez nous avons mis en place un Dialogue de Gestion pour faire un état des lieux des services, avoir une photographie de l'état actuel dans chaque service. C'est un processus d'échange entre les acteurs politiques et techniques permettant l'évaluation des moyens mis à disposition et des objectifs assignés. Il nous permettra un pilotage et une gestion concertés des politiques publiques ; une identification des leviers d'action ; un développement de la participation de chaque agent à tous niveaux hiérarchiques. A l'issue de l'étape de ce dialogue de gestion, il vous est proposé un organigramme fonctionnel qui est la représentation schématique des liens fonctionnels entre les pôles administratifs reflétant les actions prioritaires du plan de mandat. Il définit les domaines d'intervention des services et les liens transversaux entre eux. Cet organigramme proposé pour la ville de Millau est décliné en 5 pôles : le pôle support en appui des services tout ce qui touche aux affaires juridiques, stratégies financières, suivi du dialogue de gestion, système d'information, commande publique, optimisation des procédures ; le deuxième pôle c'est le pôle d'animation et vie locale qui regroupe tout ce qui touche à l'éducation, la jeunesse et l'enseignement supérieur, la culture, le sport, la programmation des manifestations et des événementiels et les relations aux tissus associatifs ; le troisième pôle c'est le pôle proximité citoyenneté, cela touche l'action sociale, santé, nutrition, démocratie de proximité, prévention et médiation, sécurité, affaires à la population, foires et marchés ; le quatrième pôle c'est le pôle mise en opérationnalité des projets, la gestion de l'espace public, gestion de l'environnement et des espaces naturels, politique des déplacements, entretien du bâti et logistique ainsi que la gestion des risques ; le cinquième pôle c'est le pôle, projets urbains, aménagement et développement territorial, ingénierie, aménagement et droits des sols, stratégies urbaines et territoriales, attractivité commerciale, développement du numérique. Pour chaque pôle, on a un responsable de pôle et un adjoint collaborateur. Le but de cet organigramme fonctionnel, ces 5 pôles travaillent ensemble et qui regroupent leur information via les ressources humaines et la direction générale. Cet organigramme servira à la mise en œuvre d'un dialogue social qui permettra par la suite l'établissement d'une fiche de poste par agent, la mise en place d'un vrai régime indemnitaire et déterminera l'organigramme hiérarchique. Après avis de la Commission des Ressources Humaines du 2 février 2015, il est proposé d'approuver le nouvel organigramme fonctionnel de la ville de Millau et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Pardon, j'étais en train de lire une autre prose via twitter d'un certain membre du conseil municipal. Je vois que cela va bon train pendant le conseil municipal avec des bons jeux de mots, bravo Monsieur DURAND. Est-ce qu'il y a des questions ? Je passe la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Adoptée. Merci. »

***Adopté par : 29 voix pour
6 abstentions***

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND,
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Madame HELLI rapporte la délibération n° 15 :

15 " Elus mandats spéciaux dans le cadre des jumelages "

« Millau est jumelée avec cinq villes : Louga au Sénégal, Bad-Salzuflen en Allemagne, Bridlington en Angleterre, Sagunto en Espagne, Mealhada au Portugal. Elle tisse également une coopération avec Plopeni, en Roumanie. Ces jumelages, animés localement par des comités, favorisent le partage culturel, les rencontres entre associations et les échanges pédagogiques. Les 17 et 18 mai 2008, Millau a accueilli la première Fête des Jumelages, rassemblant ainsi des délégations de toutes ses villes jumelles : percussionnistes de Louga, cyclistes acrobates de Bad Salzuflen, formation musicale de Bridlington, ensemble vocal et instrumental de Sagunto. La deuxième édition a eu lieu du 13 au 16 mai 2010 à Bad-Salzuflen. Dans le cadre des jumelages, les élus et notamment notre conseillère municipale Nathalie FORT en charge des jumelages va être amenée à se rendre dans ces villes jumelles. Elle va rencontrer le Ministre et Maire de Louga, et visiter les organismes les plus importants de la ville tel que l'hôpital, la caserne des pompiers, le district sanitaire, les associations féminines... et pour prendre connaissance des conditions d'existence dans ce pays. Pour pallier les frais de déplacement, il convient de passer une délibération en ce sens. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je passe la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 16 :

16 " Délégation de Service Public Parking semi-enterré Capelle : choix du délégataire "

« Par délibération du 20 décembre 2012 le principe du recours à une délégation du service public a été acté pour la gestion et l'exploitation du parking de la capelle. Cet équipement d'une capacité de 319 places de stationnement sera aménagé sur un seul niveau de façon semi-enterré. Suite à la procédure de mise en concurrence, les candidatures de 3 opérateurs ont été admises. En l'occurrence, la SAS EFFIA stationnement, Q-PARK France et SA VINCI PARK France. Au cours de la négociation, l'offre présentée par VINCI PARK s'est révélée trop éloignée des objectifs municipaux et à de ce fait était écartée. La négociation étant parvenue à son terme, il vous est proposé d'approuver le choix de Q-PARK France comme délégataire du service public et du parking capelle. Vous avez les détails annexés concernant la partie comptable. Il est demandé d'approuver le projet de contrat de délégation de service public et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat. »

Monsieur DURAND

« Qu'est-ce que vous entendez par la partie comptable ? Je ne la vois pas la partie comptable, c'est juste les offres des différents.»

Monsieur FAYET

« La terminologie n'était pas très bonne c'est effectivement ce document-là. »

Monsieur DURAND

« Est-ce qu'on pourrait avoir justement comme Monsieur DIAZ le disait un prévisionnel d'exploitation de ce parking pour pouvoir se prononcer ? Parce que là on l'attribue à Q-PARK mais est-ce qu'on pourrait avoir un comparatif avec le parking Emma CALVE qui fait sensiblement le même nombre de places, même si ce n'est le même ? J'imagine va être géré de la même façon. Est-ce qu'on pourrait avoir un comparatif des deux avant de se prononcer ou du moins quelques documents prévisionnels ? »

Monsieur le Maire

« On vous donnera les informations sans aucune difficulté dans les délais voulus, pas de problème. Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Dix abstentions. Adoptée. Merci. Nous n'avons pas reçu de questions diverses, je lève la séance, en vous remerciant et en vous souhaitant une bonne soirée.»

Adopté par : 25 voix pour

10 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2015

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT PIERRE